TARIF DES ANNONCES
MESURE NONPAREIL
Première insertion, par ligne ..... 15 cts
Insertions subséquentes, toutes les fois ..... 5 cts
Insertions subséquentes, à la semaine, par ligne ..... 5 cts
Une fois par semaine 1
Les annonces de Décès, Mariages, Naissances, etc., pas plus que 25 mots.
Les annonces à contrat sont prises à des conditions très raisonnables et payables chaque mois.

L'EVENEMENT

JOURNAL POPULAIRE

PRIX DE L'ABONNEMENT
QUOTIDIEN
Un an $3.00
Quatre mois 1.00
PAYABLES D'AVANCE.
Par le Porteur à domicile, en ville — cts par semaine ou 50 cts par mois

AVIS
Nos abonnés sont priés de nous adresser toutes remises par mandats-poste (money orders) ou en billets de banque par lettres enregistrées.

L. J. DEMERS & FRERE, Prop. | 32ème Année.—MARDI, 7 FEVRIER 1899.—No. 222 | 30, Rue de la Fabrique, Québec

MUNYON
GUERIT LE
RHUME

Un froid mène au rhume, le rhume à la pneumonie et la pneumonie à la consomption. Il est donc important d'arrêter un froid avant qu'il n'atteigne les poumons. Le remède Munyon pour le rhume va guérir positivement un froid dans les 24 heures, si le remède est pris aussitôt que le froid se manifeste. Quand le froid atteint les poumons ou les tubes des bronches le remède pour le rhume devrait être employé alternativement toutes les demi-heures avec le remède pour le froid. Le remède pour le froid est garanti qu'il va prévenir la pneumonie s'il est employé au commencement. La pneumonie ou l'inflammation des poumons peut être contrôlée par l'usage de ces deux remèdes.

Un remède séparé pour chaque maladie. Chez tous les pharmaciens, à 25c la bouteille.

Réponses aux lettres personnelles adressées au Prof. Munyon, 1505, Arch street, Philadelphia, Pa., U. S. A., avec avis médical gratuit pour toute maladie.

A VENDRE

20 Quarts d'Anguilles
1ère qualité. A 3½ Cts
S'adresser à N. LABERGE,
4 fév—8 128, rue du Pont.

Boulangerie à Vendre

Nos. 340, 342 et 344, rue St-Valier, contenant 133 pieds de front.
V. W. LARUE, N. P.,
23 janv—o 28, rue Ste-Anne.

Docteur L. Gauthier
OCULISTE
152, RUE DES FOSSES, 152
ST-ROCH
6oct—6m

POURTIER & DORVAL
CHIRURGIENS DENTISTES
87, RUE ST-JEAN
En face de la Côte du Palais
Dr EUGENE DORVAL, Successeur
Dents artificielles posées d'après les procédé les plus nouveaux.
8sept—6m

A VENDRE
Le Restaurant du Palais de Cristal

Etant décidé de laisser la ville pour me retirer à la campagne, j'offre à vendre immédiatement le restaurant du Palais de Cristal, qui est un des meilleurs postes de la rue St-Joseph. A part le restaurant, l'étage supérieur comprend 12 chambres en très bon ordre.
Les conditions seront des plus faciles pour des personnes responsables, à peu près $25.00 par mois.
Pour quelqu'un de sérieux qui désire s'établir, on ne peut mieux faire que de profiter de cette occasion.
S'adresser à T. LAVALLEE,
1 fév—o 93-97, rue St-Joseph.

A LOUER :
Trois Bureaux, | Un Logement
Une Salle d'Echantillons
S'adresser au
CREDIT FONCIER F.-C.
23 janv—o. 74, Côte de la Montagne.

Société des Arts
DU CANADA
1666, rue Notre-Dame
MONTREAL
Tirage :
CHAQUE MERCREDI
Tableaux ! Valeur : Depuis $2.00 Jusqu'à $1800
10cts LE BILLET
ANT. LANGLOIS,
No 26, Côte Lamontagne

Assemblée Législative

Séance du 6 février 1899.

L'orateur prend le fauteuil à 3.30 heures.

Reçu le rapport du comité des bills privés informant la chambre qu'il a passé plusieurs projets de loi dont il est donné une liste. Entre autres projets de loi étudiés et passés par le comité est celui qui demande à réfondre la charte de la ville de St-Henri de Montréal.

Le comité a refusé de reconsidérer la clause 9 du projet de loi en question.

L'hon. M. LEBLANC propose appuyé par l'hon. M. Flynn que le projet de loi soit donc référé de nouveau au comité avec autorisation de l'amender de nouveau.

M. DUPLESSIS soulève une question d'ordre à savoir qu'une motion semblable ne peut être proposée que sur motion pour adopter le rapport du comité.

L'orateur réserve sa décision.

M. Dr GROSBOIS soumet un projet de loi pour assurer une meilleure assistance aux écoles publiques.

L'hon. M. FLYNN demande quand l'état des recettes et paiements de la province depuis le 1er juillet sera soumis à la chambre.

L'hon. M. MARCHAND.—Ah! mais je croyais qu'il avait été soumis parce qu'il est prêt depuis huit jours.

La chambre se forme en comité général sur la loi érigeant en municipalité séparée en paroisse de St-Elie d'Oxford dans le comté d'Oxford.

M. DeGROISBOIS propose que certains lots soient retranchés des limites de la dite municipalité.

M. PANNETON s'objecte à cette motion. Ces terrains appartiennent à M. Lovell, qui ne donne pas d'autre raison que de refuser de faire partie de la municipalité.

Finalement l'amendement de M. De Grosbois est déclaré perdu et le projet de loi est adopté.

La chambre se forme ensuite en comité général sur le projet de loi No 66 autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Henri Bourassa au nombre de ses membres.

L'hon. M. PELLETIER propose en amendement que M. Bourassa ne pourra être admis avant d'avoir terminé ses trois ans de clériciature. M. Pelletier dit que la chambre a refusé l'année dernière de passer des projets de loi semblables. Il est bien près à exempter M. Bourassa de l'examen à l'étude, mais non de sa clériciature. Le cas de M. Bourassa n'est pas un cas qui puisse engager la chambre à passer par dessus les règlements.

Le comité rapporte progrès.

Interpellations par M. Grenier :

1o. M. Théophile Trepanier, de la paroisse de St-Tite, comté de Champlain, est-il à l'emploi du gouvernement ?

2o. Dans l'affirmative, quelle est la nature de cet emploi ?

3o. Depuis quand a-t-il été nommé ?

4o. Combien lui a-t-il été payé depuis le 1er de juillet 1897 au 31 décembre 1898 ?

5o. Combien lui était-il dû, à cette date du 31 décembre 1898 ?

Réponse par l'hon. M. Parent :

1o. Oui.

2o. Garde-forestier.

3o. 20 août, 1897.

4o. Il lui a été payé depuis sa dite nomination jusqu'au 31 décembre, 1898 : $215.63.

5o. Rien, d'après le Surintendant des gardes-forestiers.

En réponse à M. Smith, l'hon. M. PARENT dit que trois billets de location ont été accordés aux colons dans le township de Thetford Mines, depuis le 1er juin 1897 et un lot a été cancellé à la demande de M. Smith, député de Mégantic.

En réponse à M. Bouffard, l'hon. M. TURGEON dit qu'aucun contrat d'arpentage n'a été donné depuis le 1er juillet 1898. La seule exploration faite est celle entre la Rivière aux Outardes et la Péribonka et Manouan, qui a coûté jusqu'à présent la somme de $700.

Le Dr DELANEY demande copie de toutes les plaintes faites contre le député-shérif des Iles de la Madeleine depuis le 1er novembre 1897.

M. DUFRESNE.—Copie de toutes les requêtes demandant de l'aide à l'Hôpital de Marieville.

Avant six heures, l'hon. M. Charles Langelier soumet une requête signée par 300 médecins de Montréal, s'opposant au projet de loi de M. Gouin, amendant l'acte de pharmacie.

A la séance du soir, la chambre en comité des subsides a voté le crédit de $6,904 concernant le Palais de Justice de Montréal.

Le projet de loi amendant l'acte électoral et celui concernant la Cour de Circuit de Montréal, sont adoptés en deuxième lecture et la séance est levée à 10 heures.

LES CORSETS
P. D.
SEULEMENT
Ont une Réputation Universelle
$1.00 En Montant

LES SOUS-MARINS

L'opinion anglaise

Le " Daily Chronicle " de Londres vient de publier un long article sur les torpilleurs sous-marins. Le début de cet article est consacré à l'histoire des expériences de navigation sous-marine depuis le sous-marin de Cornelius Debrel, qui navigua dans la Tamise, sous le règne de Jacques 1er jusqu'au "Gustave-Zédé ", en citant bien entendu le sous-marin américain " Holland " qui navigue à la surface au moyen de la vapeur et sous l'eau au moyen de l'électricité, mais dont les essais n'ont pas réussi.

En examinant les différents bateaux sous-marins construits en France, le " Daily Chronicle " déclare que le " Gustave-Zédé " est trop grand, et il donne les dimensions de ce bâtiment, ainsi que celles du " Morse " et du " Gymnote." De la description des détails intérieurs de ces bateaux, il paraît résulter que l'auteur de l'article n'en a qu'une vague connaissance ou plutôt qu'il relate ceux qu'il a vus dans des expériences sur la Seine d'un bateau sous-marin commandé par le gouvernement brézilien et qui n'a que de très vagues rapports avec le "Gustave-Zédé." Il n'en constate pas moins la parfaite invisibilité de ces bateaux dans l'eau, à la surface de laquelle pas le moindre ride ne vient trahir leur présence.

" Le bateau dans lequel je suis descendu, dit-il, pesait 11 tonnes ; il pourrait être hissé à bord d'un croiseur ou d'un cuirassé aussi aisément que les torpilleurs portés sur le pont. Un de ses principaux avantages dans des opérations contre une escadre bloquante, c'est qu'il pourrait pousser une attaque venant de la mer, après être passé inaperçu, en combinant son action avec une fausse attaque du côté de la terre de bâtiments naviguant à la surface.

" Les autres rôles de ces bateaux peuvent être aisément imaginés : comme éclaireurs envoyés par un cuirassé pour garder ou reconnaître un port ennemi ou la côte, ils seraient d'invisibles espions. Pour de telles opérations, ils pourraient être reliés téléphoniquement au navire qu'ils ont quitté ; ils pourraient être également utilisés dans l'attaque pour contreminer les fonds et couper les fils des torpilles."

En terminant, l'auteur dit que le seul moyen trouvé pour découvrir l'approche d'un sous-marin en plein jour serait de surveiller la surface de l'eau du haut d'un ballon captif ; de la nacelle on pourrait le voir, même s'il se trouvait à une grande profondeur. Mais le moyen en question serait tout à fait insuffisant. Voici, à cet égard, l'avis d'un officier qui vient de prendre part, dans la suite du ministre de la marine, aux manoeuvres de Toulon, d'Hyères et de Marseille.

—" Ce point a été, comme tous les autres, élucidé, a-t-il dit. Justement l'escadre de la Méditerranée possède un ballon captif, et nous nous en sommes servis pour nous rendre compte de l'utilité qu'un pareil moyen d'investigation pourrait présenter. Les résultats des expériences faites ont donné des renseignements formels et précis, qui peuvent se résumer de la manière suivante :

" On pouvait en effet, de la nacelle du ballon, apercevoir le " Gustave-Zédé ", à la condition toutefois que celui-ci ne fût pas à une profondeur de plus de six mètres et que le cône de vision dont l'observation occupait le sommet n'est pas une ouverture de plus de dix degrés.

" Encore faut-il faire remarquer que le petit navire était alors peint en blanc et transparaissait aisément, sous cette teinte, à travers la couche liquide. Nous avons fait alors des essais de peinture. Nous avons transformé sa robe ; nous l'avons habillé en bleu gris, et, dès ce moment, on ne l'a plus distingué sous les vagues que lorsqu'il était à deux mètres de la surface."

Résolutions de condoléances

A une assemblée des anciens zouaves pontificaux de Québec, tenue la semaine dernière, les résolutions suivantes ont été adoptées unanimement :

Proposé par MM. C.-E. Rouleau et L. Lefebvre, secondé par MM. Chs. Guilbault et L. Gosselin :

1o. Que les anciens zouaves pontificaux de Québec ont appris avec chagrin la mort de leur camerade G. C. Bertrand, qui, pendant tout le temps de son service dans l'armée de Pie IX, n'a cessé de faire l'admiration de tous ses compagnons d'armes par son dévouement à la bonne cause, son courage à supporter les privations de toutes sortes, sa bonne humeur constante et ses sages conseils aux camarades assaillis par le découragement ou la tribulation.

Proposé par MM. J. Dumont et F.-X. Boileau, secondé par MM. F.-X. Dumontier et A. Dostaler :

2o. Que les membres de l'Union Allet, section de Québec, porteront le deuil pendant un mois pour la grande perte qu'ils viennent de faire.

Proposé par M. N. Cantin, secondé par M. C. Proteau :

3o. Que copie des présentes résolutions soit transmise à la famille de leur regretté camarade.

PAR ORDRE.

Incroyable

De voir le grand assortiment dans les jobs de toute sorte, serviette, shertings, coton à drap pour oreiller Etc. Venez voir nos prix.

FAGUY, LEPINAY et FRERE

Bonne nouvelle

J'ai l'honneur d'informer mes amis et le public en général que j'ouvrirai, le 15 courant, une épicerie de première classe au No. 135 rue du Pont, ancien poste de M. Normand Chouinard avec un choix qui ne laisse rien à désirer ; le choix égalera le meilleur assortiment de la ville.

Venez donc nous faire une visite et voir nos prix avant de donner vos commandes.

CHS. LAVOIE.
135 rue du Pont.

Les carrières de St-Alban

La " Semaine Commerciale " annonce que les carrières de St-Alban passeront probablement à un syndicat américain. M. Beaucage serait prêt, dit-on, à céder ses carrières à raison de $1,000 l'arpent.

La St-Patrice

Les officiers des différentes sociétés se sont réunis hier au Tara Hall pour s'occuper de la procession de la fête de St-Patrice. M. P. Kerwin fut appelé à présider et M. W. G. Teafle agit comme secrétaire.

Le président expliqua le but de l'assemblée, et, après discussion, il a été résolu qu'il y aurait procession le jour de la St-Patrice. Le défilé sera fixé par un comité composé de MM. Kerwin, Conway, Collier, J. Gallagher et F. Carbray, qui auront une entrevue à ce sujet avec le recteur de l'église St-Patrice.

L'assemblée s'est ajournée à dimanche prochain.

Tout annonce une procession imposante pour la St-Patrice.

Les malles pour l'Europe

Les malles pour l'Europe fermeront comme suit cette semaine au bureau de poste de cette ville :

Mardi, 7.40 a.m., ss Majestic, ligne White Star.
Mardi, 11.15 a. m., ss Majestic (supplémentaire), ligne White Star.
Jeudi, 9.30 p. m., ss Lucania, ligne Cunard.
Vendredi, 7.40 a. m., ss La Champagne, ligne générale transatlantique.

C'est radical

Tout rhume contient des germes de consomption. Le " Baume Rhumal " tue les germes radicalement. Ceux qui l'ont essayé ont été guéris. N'acceptez pas d'autre remède : Le " Baume Rhumal " n'est égale par aucune préparation similaire.

Livres nouveaux en vente a la librairie Montmorency-Laval

La " Bonne Souffrance," par Frs. Copper, 90 cts," " L'Education Présente," par le P. Didon, 90 cts, " L'Imagination fait le reste." par Jean de la Brête, 90 cts, " Memoires du général Marlot, 3 volumes in 8, $2.70.

" Dictionnaire des Connaissances pratiques," par Bouant, $1.50, " Dictionnaires des sciences usuelles," par le même, $1.50.

PRUNEAU & KIROUAC.

CAN'T

Il n'existe pas de pareil mot, mais si vous voulez dire que vous ne pouvez vous procurer ce que vous voulez en fait d'ustensiles de cuisine dans tous les magasins que vous avez visités, cela prouve tout simplement que vous n'êtes pas encore venu nous voir. Essayez-nous avant de dire CAN'T.

CARRIER, LAINE & CO.,
263, RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH

BONS EXPOSITION 1900

payables 2 fr. par mois pendant 11 mois ou au comptant 20 fr. Tirage, 25 février. Gros Lot 500,000 et nombreux lots ; et 100,000 les 25 avril, juin, août, octobre et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'Exposition. Droit entier à tous les tirages, 20 entrées, réductions de ch. de fer, etc. Envoyez mandat-poste ou timbres français à Cl. Morin, 23, Chaussee d'Antin Paris. 200e SÉCURITÉ ABSOLUE.

CONTINUATION DE NOTRE
GRANDE VENTE A REDUCTION
POUR LE MOIS DE FEVRIER
Chez... P. J. COTE
VIS-A-VIS LA BASILIQUE

Notre Reduction est réelle. Nos prix restent marqués en chiffres. Nous donnons des Escomptes sans precedents.

Lingeries, Rideaux, Cretonne, Toile à Nappes, Serviettes, Coton, Shirting Anglais, Couvertes, etc..... 10 P.C.
Etoffes à Robes de fantaisie, Soie noir et couleurs, Robes de matin et de nuit..... 15 P.C.
Drap pour Blouses..... 20 P.C.
Manteaux pour Dames..... 20 P.C.
Blouses..... 25 P.C.
Manteaux..... 25 P.C.

— AUSSI —
3 pièces Linoleum valant $1.25 pour..... 75c
3 pieces Linoleum valant 95c pour..... 65c

AUX DAMES : N'oubliez pas que vous pourrez choisir dans au-delà de 800 pièces de Broderies, insertion et complet, venant directement de St-Gall (Suisse). Les patrons sont des plus varies.

UNE VISITE EST SOLLICITEE

Le Secret du Bonheur

Jouir d'une bonne santé, voilà le secret du bonheur.

En faisant usage du

VIN St MICHEL

L'action de la vie devient aisée, le sang circule généreux, coloré, pur et chaud dans les veines, l'appétit est bon, la digestion facile, et le sommeil paisible. Le Vin St-Michel est souverainement **tonique et exhilirant, c'est un stimulant persistant** qui combat et guérit infailliblement les cas les plus désespérés d'**Anémie**, de **Débilité**, de **Faiblesse**, de **Pâleur** et de **Dyspepsie**. Avec le St-Michel c'est la force et

La Santé, qui est la mère du Bonheur.

VER SOLITAIRE
GUÉRISON CERTAINE
en 2 heures, avec les
GLOBULES SECRETAN
Pharmacien, Lauréat médaillé
SEUL REMÈDE INFAILLIBLE
ADOPTÉ PAR LES HOPITAUX DE PARIS
Dépôts dans toutes les bonnes pharmacies

AVIS

TOUTES LES PERSONNES ayant des réclamations contre la succession de feu le Docteur C. E. Lemieux senior, sont requises de produire leurs comptes ; et les personnes qui doivent à la succession sont priés de régler sans délai.

Par ordre de l'exécutrice testamentaire.
ALEX. GAUVREAU, Notaire,
17 janv—o. 73, rue St-Pierre

Grande Vente Annuelle

Immense quantité de marchandises de toutes sortes à la moitié de leur valeur.

—AUSSI—
ESCOMPTE
.....DE.....
10 a 35 %
Dans les Départements suivants :

Manteaux..... 35 p. c.
Moderie..... 35 p. c.
Tapis..... 20 p. c.
Etoffes à robes..... 15 p. c.
Soies..... 15 p. c.
Rubans..... 15 p. c.

UN SEUL PRIX

F. Simard & Cie
137, RUE ST-JOSEPH
Tél. 2157 ST-ROCH

GRAND
Choix de Bijoux
.....CHEZ.....
J. E. GAGNON
Horloger, Bijoutier, Opticien
298-300, rue St-Joseph

Visitez ce magasin qui est encombré de magnifiques Cadeaux. Demandez à voir les pipes avec ambres, les pots à barbe en argent, Boites à bijoux, etc.

Allez voir et juger par vous-même.

Une Visite est Sollicitée

J. E. GAGNON

Merveilleux
LE CORSET BELFAST

Forme naturelle, obtient un succès vraiment merveilleux. Sorti sur le marché depuis peu de temps, des centaines de ce splendide corset sont vendus tous les jours. Cette popularité extraordinaire est due à ce que ce Corset joint l'élégance au confort, chose que les manufacturiers ont toujours semblé ignorer ou n'ont pu comprendre jusqu'aujourd'hui. Les hanches sont aussi d'une forme parfaite et unique

Mesdames,

.....Essayez-le et vous ne voudrez certainement plus en porter d'autres. Demandez-le à votre marchand. Satisfaction garantie.

Prix : $2.00

PARISIAN CORSET Co.
QUEBEC
24 janvier 1898.

FEUILLETON DE *L'EVENEMENT*

No 26

LE PETIT RAMONEUR

Et lorsque la jeune fille eut cédé à cette douce exigence, la Duchesse murmura, extasiée :

—C'est bien ainsi que le Ciel t'a montrée à moi ! confie-les moi, ma bien-aimée, ces précieux habits. Tu les verras chez moi tout à ton aise, car je vais les faire mettre sous verre, dans un cadre spécial, et c'est dans un oratoire que nous les contemplerons toutes deux.

Laure emporta donc en triomphe ce trésor maternel s'ajoutant à celui que la Bohémienne avait remis pour elle à Manon et auquel Jenny, voulut pieusement joindre celui qu'elle avait, les belles boucles coupées par elle en Angleterre.

La journée se passa comme dans un rêve heureux, mais le soir venu, Claudie demanda timidement :

—Me permettrez-vous d'aller à Paris pour ramener ici ma Bienfaitrice ? Elle m'attend anxieusement, l'excellente femme, et elle ignore le bonheur qui m'arrive.

—C'est trop juste ! s'écria la Duchesse. Nous partirons tous demain.

—Vous voulez voyager, Laure ? dit M. de Trévins inquiet. Et votre faiblesse ? et votre santé !

—Ma faiblesse, elle a disparu. Ma santé, c'est le retour de Claudie. Une mère est toujours forte près de son enfant.

Le Concierge fut stupéfait de ce coup de théâtre transformant l'hôtel " Fraville " en hôtel de Trévins. Déjà, le furtif déménagement du Secrétaire lui avait donné fort à penser. Malgré sa basse obséquiosité l'intendant lui donna son congé, sur l'ordre de son maître qui ne supportait pas l'idée de sa dureté passée pour Claudie et surtout ses mensonges retardant leur réunion.

Ce fut un événement pour l'humble quartier qu'habitait Mariette de voir entrer chez la Paysanne des gens richement habillés.

A leur vue, la bonne femme resta interdite, ne les connaissant pas et ne reconnaissant pas l'élégante jeune fille qui s'avançait vers elle.

—Oh ! Tante...

Voilà tout ce que put dire Claudie en se jetant dans les bras de Mariette hors d'elle.

—Mon enfant !...c'est toi ?...alors, ceux qui t'accompagnent...

—Sont les parents de votre chère Claudie, répondit Laure en embrassant de tout son coeur la Paysanne.

—Et votre nouvelle famille, acheva le Duc en imitant sa femme avec non moins d'effusion.

—Seigneur ! quelle joie...ah dame ! nous avions tant prié pour obtenir cette grâce ! pas vrai, Claudine ?

—Tous les jours, Tante, sans jamais y manquer.

XXIII

VISITES RECONNAISSANTES.—PROJET CRIMINEL

—On ne m'accusera pas d'accaparer Tante ! je ne l'ai pas encore embrassée, moi, et j'en ai pourtant si grande envie ! dit une voix joyeuse.

Chacun se retourna et l'on vit l'Irlandaise qui souriait malicieusement. Mrs Glarffman, discrètement, était restée à l'hôtel.

—Bonté divine ! cette belle enfant, serait-ce Jenny ? s'écria Mariette en courant vers elle.

—Eh oui ! Tante, elle-même ayant retrouvé son inséparable et ne voulant plus la quitter. Vous voilà condamnée à subir ma présence à perpétuité.

—Le Ciel en soit béni, ma mignonne ! rien ne manque à ma joie, à présent.

—Bien vrai, Tante ? vous me flattez. Savez-vous ce que nous allons faire ? tandis que papa, maman et Claudie iront voir Charles et le Patron d'un certain petit Ramoneur de votre connaissance (ça vous va bien de rire, Tante chérie, ça vous rajeunit de vingt ans) nous allons, vous et moi, aller rue St-Jacques. Je tiens à vous faire faire des adieux bien sentis à vos crocs voisins, j'ai mon plan. Nous nous retrouverons à l'hôtel. Est-ce entendu ?

—Va, ma fille, dit Laure en souriant. Je te connais, ton plan, et il renferme une leçon très méritée.

Les Trévins s'éloignèrent alors, tandis que l'Irlandaise montait dans une autre voiture avec Mariette ravie.

Nous n'essaierons pas de dépeindre l'ahurissement de Charles en voyant Claudie et ses parents. D'abord stupéfait, il se mit à battre des mains en sautant de joie.

—Ah ! mamzelle...Claude ! s'écria-t-il. Tu voyez bien qu'vous êtes une demoiselle, au bout du compte !

—Mon brave enfant, lui dit le Duc avec bonté, c'est à moi qu'appartient l'hôtel où vous avez été ramoner un jour avec votre ancien camarade, vous souvenez-vous ?

—Mazette ! j'crois ben ! Dommage qu'il n'était pas habité.

—Il l'est, à présent, et Claudie, ma chère fille, sera bien contente de vous y voir installé comme un de nos serviteurs.

—Hein ! M'sieu ! c'est-y possible, c'bonheur là ? moi, pauv'ramoneur, à vot' service ! et si j'fais des boulettes pour commencer ? faut un apprentissage, pour servir les gens huppés..

—Ne craignez rien. La Nourrice de ma fille vous donnera des conseils et vous mettra au courant, répondit amicalement la Duchesse.

—Merci, ma bonne dame : en v'là, une chance ! j'vas avertir mon Patron, car faut pas l'laisser dans la peine, ça n'serait pas honnête, aussi j'travaillerai chez lui jusqu'à la fin du mois, pour qu'il puisse s'retourner. Ça va être pour lui l'coup du lapin.

—Comment cela ? demanda la jeune fille avec intérêt.

—Hé mamzelle, vot' départ l'consternera, car il dit, comme ça, qu'vous êtes un ramoneur modèle et qu'avec vous l'ouvrage marche qu'c'est une bénédiction. Nous partis, ça va lui casser bras et jambes, à c'pauvre homme !

—Allons le consoler, papa. A revoir, Charles. Nous t'attendons ; viens le plus tôt possible.

—Oui, Mamzelle, j'y manquerai pas, mais quo joie !

Et il se mit à faire des entrechats.

La Duchesse et son mari remontèrent en voiture, très amusés de cette naïveté pleine de coeur, et ils se rendirent avec leur fille chez le Patron.

Le brave homme se demandait si ces belles visiteuses ne se trompaient pas en entrant chez lui. Le Duc le détrompa par ces paroles :

—Je viens, Monsieur, vous transmettre, avec la reconnaissance de Claude pour vos bontés à son égard, l'avis de ne plus compter sur son travail. Il reste chez moi.

—Ah ! malheur ! alors, c'est vous, m'sieu le Duc de Trévins ?

—C'est moi-même ; voici ma femme... et voici Claude.

Comment, Claude ! balbutia le Patron pétrifié, c'te belle demoiselle serait ?...

—Vot' ramoneur, mon cher maître, répondit la jeune fille en lui tendant la main.

—Dieu de Dieu ! c'était eune fille qu'j'avais enabuchée comme " ouverrier "...et eune Duchesse...en v'là, un événement ! Ah ! Mamzelle, j'comprends qu'vous n'restiez pas dans l'métier, puisque vous avez retrouvé vot' famille, mais vrai ! c'est eune perte pour moi ! qué crâne travailleur vous faisiez !....Pardon, excuse, m'sieu le Duc, j'vous offense peut-être en disant ça...

—Mon ami, vous m'honorez, au contraire. Je suis fier que mon enfant ait eu l'énergie de gagner son pain sous les ordres d'un honnête homme.

Et le Duc lui tendit la main.

Les larmes vinrent aux yeux de l'ouvrier et il répondit vigoureusement à la cordiale étreinte du père de Claudie.

—Ah ! si tous les riches étaient comme vous ! murmura-t-il avec émotion.

—Vous savez où nous habitons, dit alors gracieusement la Duchesse. Nous serons heureux de vous revoir.

—Que d'bontés, Madame !

—Claudie vous estime tant ! Elle garde de vous un souvenir excellent et elle se considérera toujours comme votre obligée.

Pour le coup, le Patron ne put se contenir et se mit à pleurer comme un enfant.

La jeune fille lui présenta son front avec gentillesse.

—Entre amis, on se quitte en s'embrassant, observa-t-elle. Si vous ne venez pas nous voir, Patron, je viendrais vous chercher.

L'ouvrier déposa un baiser respectueux sur ce beau visage et s'éloigna précipitamment en cachant son visage avec son bras.

—L'excellent homme ! remarqua le Duc en s'en allant.

—Je ne sais ce que je serais devenue sans lui ! déclara Claudie avec abandon.

On remonta en voiture. Là, Mme de Trévins regarda son mari et sourit pensivement.

—Je devine votre étonnement, Laure, dit ce dernier. Vous constatez en moi un grand changement, n'est-il pas vrai ?

—Je l'avoue, mon ami.

—Mon coupable orgueil a disparu, grâce à Claudie. Sa raclette n'a pas enlevé que de la suie.

—Oh ! cher papa ! murmura la jeune fille, pleine d'une admiration émue devant ce noble aveu.

Laure ne dit rien, mais elle serra fortement les mains de M. de Trévins et ses yeux avaient la même expression attendrie que ceux de sa fille.

. . . . . .

Pendant que se faisaient ces deux courses, Jenny s'en allait triomphalement avec un tendre respect la Paysanne qui la suivait et entrant dans l'ancienne boutique où Mariette et Claudie avait tant souffert :

—Madame, dit-elle à la marchande de ayant remplacé la Paysanne, je venais à venir avec l'ancienne locataire de votre magasin pour annoncer moi-même ici la provenance de l'or étranger ayant servi à payer son loyer en retard. Il avait été donné spontanément à Claudine par moi, qui suis Irlandaise et catholique mais qui, demeurant alors en Angleterre, n'avais que des guinées à ma disposition. J'ajoute que la bonté de Mariette pour l'enfant adoptée par elle comme sa nièce est récompensée par le Ciel, puisque Claudine vient de retrouver ses parents, M. le Duc et Mme la Duchesse de Trévins.

La Fruitière avait écouté tout cela avec une stupéfaction croissante. Ses voisins, attirés par la vue des visiteuses, étaient entrés peu à peu. Un groupe nombreux avait donc entendu ces nouvelles. La dernière mit le comble à leur stupeur.

Il y eut des exclamations de toute nature.

—Un Duc, pristi !

—Eh mais ! j'l'ai vu, son hôtel... dans l'faubourg ! une demeure des pus chouettes !...

—Et nous qui la traitions d'espionne, pauv' petite !

Jenny se tourna brusquement vers celle qui avait dit ces mots :

—Savez-vous ce qu'elle a fait, cette "espionne" ? s'écria-t-elle. Pour soutenir sa Bienfaitrice, elle a pris des habits de ramoneur et a rudement, longuement travaillé comme tel.

Il y eut un cri général.

—Fichtre ! c'est beau, ça ! grommela un ouvrier.

(A suivre)

Z. PAQUET

Magasin à Départements

LA GRANDE

Vente... Annuelle

Liste revisée et Augmentée des Bons Marchés

$1.77 Pour un Complet Pour Enfant

Coupons de Tweed, 2½ verges chacun, votre choix sur 12 patrons à . . . . . $1.19 par coupon.
Vêtements complets en deux morceaux pour enfants de 4 à 9 ans, vendus jusqu'ici $2.25, maintenant $1.77

CHAUSSURES

Bottines pour dames, prix antérieur $1.10, maintenant 75c
Bottines de pattineuses, valant $1.25, maintenant 90c
Autre balance de bottines pour dames, très belle qualité, légèrement fanées, valant $2.75, maintenant $1.98
Grandes occasions en chaussures pour jeunes gens et garçons, réduites de 98c et $1.50 à . . . 75c
Chaussures désassorties pour hommes, prix antérieurs $1.50 à $2.50, maintenant 95c

Etoffes à Robes

Très joli châlis laine, couleurs claires et foncées, valant 25c., pour 15c
Serge tout laine, réduite de 25c à 19c
Balance de belles étoffes en couleurs, valant 30c. pour 19c
Autres beaux tissus, val. 50c, 65c et 75c pour 49c
Autre balance d'Etoffes à robes, valant 75c, 89c et $1.10, toutes réduites à 59c

Voyez les tables de coupons d'Etoffes à Robes et soieries, où il y a des Bons Marchés fabuleux.

Département des Manteaux

Manteaux valant $4.75 et $3.00, maintenant . . . . . $3.19 et $2.59
Collerettes et Capes, votre choix à $3.43
Ulsters en Cheviotte, prix antérieur $7.50 maintenant $5.98
Manteaux en Castor, prix antérieur $8.50 et $7.50, maintenant $5.98 et $4.98
Manteaux en très beau Beaver, prix antérieur, $8.50, maintenant $6.19
Blouses en Castor, prix antérieur $10 et $9.50, maintenant. $6.98
Blouses en Bouclé, prix antérieur $12.00, maintenant . . . $7.98
Manteaux en couleurs, réduit de $16 et $18 à $9.98

Chapeaux et Rubans

5,000 verges Rubans, valant 20 à 40c, tous réduits à 10c
La balance de nos Chapeaux Feutre à la mode :
Valant 30c, maintenant 19c
" 50c, " . . . 25c
" $1.00 et $1.25, " . . . 49c

Tapis et Rideaux

Coupons de prélarts anglais, toutes grandeurs, réduits de 33 et un tiers p. c.
Tapis de table, réduits de . . 40 p. c.
Tapis de Ficelle, valant 10c la verge, pour 7½c
Tapis Tapestry, prix antérieur 50c, maintenant 24c
Tapis Velours et Bruxelles, valant $1.35 et $1.25, maintenant 90c
Grand choix de Rideaux de Point couleurs, valant 20 et 85c, maintenant . . . . . 12 à 25c

AUTRES BONS MARCHES

ETONNANTS

Echeveaux de laine de Berlin, couleurs un peu passées, réduite de 5c. à 2c
Serviettes, valeur extraordinaire . à . . . . . 4, 5 et 6¼c
Coutil à paille, valant 11c, maintenant 7c
Un lot d'Echantillons de Bas, à partir de 10c
Camisoles en laine pour dames, réduites à 15c
Lot de Bretelles valant 22c. pour 15c
Très bons gants de kid pour hommes, prix antérieur 60c., maintenant 39c
Balance de Corsets, valant 50c, pour 39c
Autre lot de Corsets, prix ordinaires $1.00 et $1.25, maintenant 75c
Rugs pour bébés, valant $1.25 maintenant 77c
Jupes de robes, valant $2.00, maintenant $1.39
Draps de lit et Tales d'Oreillers, au prix du coton.

Z. PAQUET

167-169-171, RUE ST-JOSEPH

4 février 1899.

L'EVENEMENT

QUEBEC, 7 FEVRIER 1899

LA LEGISLATURE

Nous en sommes rendus à la quatrième semaine de la session. Nos législateurs se sont remis à l'oeuvre, hier, et il faut espérer que désormais la besogne va être expédiée plus rondement, car peu de travail a été accompli jusqu'à présent. Si ça continue de ce train-là, il y a tout lieu de croire que la session se prolongera jusqu'à la fin de mars. La loi de l'Instruction publique n'est pas encore votée en troisième lecture. Elle ne passera probablement pas au Conseil législatif avant la fin de la semaine. L'exposé budgétaire sera fait aujourd'hui, et dans les séances qui vont suivre, la Chambre aura à considérer les subsides à accorder à Sa Majesté. Il reste à part cela plusieurs mesures ministérielles à étudier, entre autres :

Un projet de loi amendant la loi électorale de Québec de 1895.

Un autre projet de loi modifiant de nouveau la loi concernant la Cour de Circuit du district de Montréal.

Puis une loi amendant la loi relative aux sociétés de prêts et placements.

Comme on le voit, le travail de la session n'est guère avancé. Si on ajoute à cela le fameux bill de Montréal, qui est encore devant le comité spécial, on ne se trompe pas beaucoup en disant que la session se prolongera jusqu'à une date avancée dans le mois de mars.

* * *

M. de Grosbois a présenté hier, un projet de loi à l'effet d'assurer une meilleure assistance aux écoles publiques. C'est presque l'instruction obligatoire, car le but du législateur est de forcer les parents, par cette nouvelle loi, à envoyer leurs enfants à l'école.

Un ministre disait récemment, en s'appuyant sur les statistiques, que la province de Québec est au premier rang au point de vue de l'assistance à l'école. Cependant, il y a un grand nombre d'enfants qui ne s'instruisent pas à cause de la négligence des parents. Pour une raison ou pour une autre, et souvent pour le plus futile prétexte, certains parents négligent d'envoyer leurs enfants à l'école, sans se soucier aucunement du tort qu'ils leur causent. La conséquence, c'est que ces enfants grandissent dans l'ignorance. Cette négligence, qui heureusement n'est que l'exception parmi notre population, se manifeste surtout à la campagne. Or toute loi à l'effet de forcer autant que possible les parents à envoyer leurs enfants à l'école, ne pourrait manquer d'être bien vue et de rendre un service réel à la cause de l'éducation. A ce point de vue, le projet de loi de M. de Grosbois a beaucoup de bon. Nous croyons qu'une loi de cette nature est nécessaire pour rappeler certains parents négligents aux devoirs qui leur incombent envers leurs enfants.

* * *

Le gouvernement propose de faire à la loi électorale de Québec de 1895, des amendements qui méritent d'attirer l'attention publique.

Le premier alinéa de l'article 9 de la loi 59 Vict., ch. 9., est remplacé comme suit :

"Sont inscrites sur la liste des électeurs les personnes suivantes et nulle autre, qui sont du sexe masculin, et qui, au moment du dépôt de la liste en vertu des articles 25 et 26 de la présente loi, ont vingt et un ans révolus, sont sujets de Sa Majesté par naissance ou par naturalisation, et ne sont frappées d'aucune incapacité légale, savoir :"

L'ancienne loi ne déterminait pas l'époque précise à laquelle l'électeur devait avoir atteint sa majorité. Les articles 25 et 26, mentionnés dans la clause que nous venons de citer, sont ceux qui prévoient l'assermentation des listes par le secrétaire-trésorier et l'avis qu'il doit donner dans un délai de deux jours de leur dépôt à son bureau.

Le paragraphe 11 de l'article 9 de l'ancienne loi, tel que remplacé par la loi 60 Vict., ch. 21, section 24, se lisait comme suit :

"Les personnes qui résident dans le district électoral, et tirent de leur salaire ou de leurs gages annuels ou de l'intérêt de quelque placement en Canada, ou de la maison de commerce dans laquelle elles ont un intérêt ou un revenu d'au moins $300 par année, ou les personnes qui travaillent à la pièce dans les manufactures et qui retirent de tel travail au moins $300 par année."

Cette clause est remplacé par la suivante :

"Les personnes qui résident dans le district électoral, et tirent de leur salaire ou de leurs gages, en argent ou en nature, ou de quelque commerce, emploi, métier ou profession, ou de quelque placement, un revenu d'au moins trois cents piastres par année."

L'article 10 de la loi 59 Vict., chap. 9, est remplacé par le suivant :

"Les personnes qui (ont le cens électoral) peuvent être inscrites sur la liste électorale sur plainte conformément aux articles 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44 et 45, sans qu'il soit nécessaire qu'elles soient inscrites au rôle d'évaluation, duquel ne fait preuve que de la valeur de l'immeuble.")

Les mots entre parenthèses constituent les modifications. L'ancienne loi disait : "Les personnes qui sont électeurs en vertu des paragraphes 3, 4, 5, 6, 7, 10 et 11 de l'article 9, peuvent etc." Les derniers mots de la clause de la nouvelle loi sont une addition.

Enfin, l'article suivant est ajouté après l'article 11 :

"Quand deux ou plusieurs personnes, payant chacun un loyer annuel suffisant pour conférer le cens électoral, sont locataires ou sous-locataires, en vertu de baux distincts, de locaux différents d'une immeuble évalué par une telle évaluation à un montant suffisant pour attribuer à la part de chacune d'elles le cens électoral, chaque locataire et sous-locataire est électeur conformément à cette loi, et doit être inscrit sur la liste des électeurs.

Si le montant auquel l'immeuble est évalué n'est pas suffisant pour attribuer à la part de chacun des locataires ou sous-locataires, le cens électoral, sont inscrits autant des locataires ou sous-locataires que le montant requis pour conférer le cens électoral est compris de fois dans le chiffre de l'évaluation, en commençant par les noms des locataires et sous-locataires dont les baux sont les plus anciens."

Un autre amendement à cette loi électorale est proposé par M. Marion.

Le deuxième alinéa de l'article 35 de la loi se lit comme suit :

"Avant de prendre en considération les plaintes par écrit, produites au bureau du conseil, au sujet de la liste des électeurs, il doit aussi en faire donner un avis spécial à toute personne dont la plainte a pour objet de faire inscrire ou omettre le nom sur la liste."

M. Marion propose tout simplement d'ajouter à la suite, le paragraphe suivant :

"Toutefois lorsqu'il s'agit d'une plainte produite en vertu de l'article 34, à l'effet de faire inscrire des noms sur la liste, il n'est nécessaire de signifier l'avis spécial qu'à la personne qui a produit la plainte."

Le grand canal de Chicago

L'effet que pourrait avoir sur le niveau des grands lacs l'ouverture du canal de drainage de Chicago, continue d'être un sujet de discussion. Conséquemment, il n'est pas sans intérêt de signaler les conclusions de plusieurs rapports qui ont été présentés à ce sujet à la dernière assemblée, à Détroit, de la Lake Carrier's Association.

D'après ces rapports, le niveau du lac Supérieur en 1878, était à peu près le même que pendant les douze dernières années. Depuis vingt-huit ans, le niveau des lacs Huron et Michigan a baissé d'un pied. Celui du lac Erié est resté à peu près le même depuis une dizaine d'années.

Les rapports en concluent que le niveau du lac Supérieur, Mais d'après que par les pluies, et que le creusement des canaux n'aurait aucun effet sur lui. La surface des lacs Huron et Michigan se trouve à 581 pieds au-dessus de l'océan, et celle du lac Supérieur est environ vingt pieds plus haut.

Le lac Supérieur se déverse dans les lacs plus bas, qui sont aussi alimentés par divers cours d'eau ; et comme il n'y a pas de nouveaux chenals entre les lacs Huron et Michigan, le niveau des lacs inférieurs devrait correspondre, d'après la théorie généralement admise, avec le niveau du lac Supérieur. Mais d'après la théorie soutenue par des ingénieurs et des observateurs de Chicago, les moindres pluies sur le versant des lacs Huron et Michigan auraient une influence beaucoup plus grande sur le niveau de ces lacs que le volume d'eau qui coule du lac Supérieur.

La mairie de Percé

(Dépêche spéciale)

Percé, Gaspé, 7.—M. F. X. Caron, beau-frère de l'hon. M. J. E. Flynn, a été, hier, élu maire de Percé, comté de Gaspé.

Le nouveau chef

Du parti libéral anglais

Londres, 7.—Le très hon. sir Henry Campbell Bansserman a été élu, hier, chef du parti libéral d'Angleterre.

Il y a eu quelques bagarres, mais les gendarmes ont rétabli l'ordre en opérant quelques arestations. En conséquence des désordres qui se sont produits, le préfet de police a suspendu le maire et le conseil municipal.

Beauharnois

Une élection contestée

Une dépêche de Valleyfield, dit que l'élection de M. Arthur Plante, député de Beauharnois a l'Assemblée législative, est contestée.

LA REINE VICTORIA

Va devenir arrière-grand'mère

Londres, 6.—La probabilité de voir la reine Victoria devenir arrière grand'mère cause tout un émoi. Déjà Sa Majesté a 32 arrière petits enfants ; mais par la naissance prochaine d'un enfant de la princesse Heinrich Reuss, elle deviendra arrière grand'mère, chose sans précédent dans l'histoire des souverains.

Affreux accident

Un jeune homme se fait tuer

Une dépêche de St-Norbert d'Arthabaska, nous annonce que Mathias Boisvert, à l'emploi de M. Louis Napoléon Angers, meunier a été tué dans la nuit de samedi dernier, dans les circonstances suivantes :

Ayant une abondance de grains à moudre, la victime, se mit au travail dans la veillée au deuxième étage. Son patron surveillait l'engin au premier.

Vers les deux heures, entendant un bruit inaccoutumé en haut, M. Angers arrêta l'engin et monta.

Quelle ne fut pas sa surprise en apercevant l'infortuné Boisvert enroulé autour de l'arbre de couche principal du moulin.

Il put dégager le corps quoique avec difficulté.

Boisvert vivait encore, mais était sans connaissance. Il rendit l'âme à cinq heures. Il était âgé de dix-huit ans. C'était un garçon modèle. Sa famille est de St-Flavien de Lotbinière.

Le Dr Trigane notifié a tenu enquête et un verdict de "mort accidentelle" a été rendu.

Hatez-vous

Rien y égale les broderies chez Fauguy Lepinay et Frère.

Le Pacifique Canadien

UN DIVIDENDE DE 4 POUR CENT

Les opérations financières

(Dépêche spéciale)

Montréal, 7.—La compagnie du Pacifique Canadien, a déclaré hier, un dividende semestriel de 2 pour cent, sur les actions préférentielles et un dividende semestriel de 2 pour cent, sur les actions ordinaires, ce qui porte à 4 pour cent le dividende payé pour l'année 1898.

Les recettes brutes sont $26,138,977.
Frais d'exploitation $15,663,605.
Profits nets, $10,475,372.
Revenus provenant d'autres sources, $423,367.
Total des profits nets, $10,898,739.
Dépenses et intérêts sur les obligations, $6,774,321.
Revenu net disponible pour le dividende, $4,124,418.

Sur ce dernier montant, un dividende de 2 pour cent sur les actions préférentielles et les actions ordinaires, a été payé le premier octobre dernier.

Après le paiement du dividende déclaré hier, la compagnie se trouve à pouvoir porter au fonds de réserve la somme de $1,051,708.

Paspebiac et Milford Haven

Le "Canadian Steamship Co." fait maintenant un essai qui est de nature à aider beaucoup le commerce entre le Canada et l'Angleterre. Elle a inauguré une ligne directe entre Milford Haven et Paspébiac.

Milford Haven, sur la côte occidentale du Pays de Galles, est un havre aussi sûr que celui de Liverpool et plus rapproché d'une quarantaine de milles. Une des principales lignes de chemin de fer la relie avec tous les grands centres de la Grande-Bretagne.

Paspébiac est le hâvre, la partie la plus protégée, l'ouvrage le plus sûr du port de New-Carlisle, dans la Baie des Chaleurs. Il est à trois milles de ce dernier endroit, et le chemin de fer de la Baie des Chaleurs, qui est presque complété jusque-là, et qui est réellement un embranchement de l'Intercolonial, le relie avec tous les centres commerciaux du Canada.

Paspébiac est un havre assez sûr, et, comme toute la côte est de Gaspé, il est exempt de glaces jusqu'en février. La navigation y est ouverte le printemps un bon mois avant Québec et Montréal. Il est moins que certain que des steamers puissent atteindre ce port entre le 15 février et le 25 mars, à moins d'être construits spécialement dans ce but. Les glaces que le courant du fleuve charroie dans le golfe ainsi que celles que les vents du nord, qui règnent souvent dans ces parages, poussent sur la côte sud du golfe, formeront à l'entrée de la Baie des Chaleurs des bancs qui seront difficiles à franchir par des steamers ordinaires.

Mais si le chemin de fer de la Baie des Chaleurs était continué jusqu'à son terminus, il atteindrait dans la Baie de Gaspé, des ports comme le bassin de Gaspé, Douglastown, Grande-Grève, Pointe Saint Pierre, aussi sûrs que l'aspébiac, plus près de Milford Haven d'au moins de 40 milles, et situés sur la route des vaisseaux entre l'Angleterre et les ports du St-Laurent. Le cap de Gaspé, communément appelé "la vieille" est le point que les vaisseaux, qui viennent d'Europe, font pour prendre la route du St-Laurent, et Paspébiac est à 60 milles au sud de ce point.

Si le chemin projeté à travers l'intérieur de la Gaspésie était construit la distance entre Gaspé et Québec se trouverait raccourcie de 130 milles—cela ferait 200 milles de moins à parcourir entre l'Angleterre et les centres commerciaux du Canada. Voilà une réduction qui en vaut la peine, surtout quand ce port donne quatre mois de navigation de plus par année.

PIERRE BAUDIN.

ECHOS D'EUROPE

Le roi Humbert et le président Faure

Violents orages en Espagne

Rome, 6.—Une entrevue entre le président Faure et le roi Humbert, à Gênes, dans le courant de l'été prochain est décidée. A cette occasion, les escadres française et italienne se rassembleront dans la baie de Gênes et le roi Humbert conférera le collier de l'Annonciade au président Faure.

Paris, 6.—Le président Faure, répondant à des paroles de bienvenue qui lui étaient adressées à Vincennes, par les autorités militaires, a dit qu'il était heureux d'affirmer que l'armée était animée d'une seule pensée et d'un seul désir : la soumission à la loi, la défense du sol et la sécurité du pays.

Madrid, 6.—Un certain nombre de journalistes espagnols, emprisonnés, il y a quelque temps, et gardés en prison, bien qu'ils aient été graciés par un récent décret royal, ont été relaxés.

De violents orages se sont déchaînés sur Cadix et Algesiras ; on signale plusieurs naufrages. A Los Barrios, près de Cadix, plusieurs personnes ont été tuées ou blessées pendant la tempête.

GUERIT LE RHUME EN UN JOUR

Tablettes "Laxative Bromo-Quinine" 25 cts. Argent rendu si elles ne guérissent pas.

EN FRANCE

La crainte d'une crise ministérielle

L'AFFAIRE DREYFUS

Le départ de Rochefort—Démonstration tumultueuse

Londres, 6.—Des observateurs reconnaissent que, à part un groupe relativement petit de dreyfusistes, l'opinion publique en France, à Paris comme dans les départements, approuve la décision de soumettre à la cour de cassation entière l'affaire Dreyfus. Le désir qu'une décision qui commande le respect soit rendue se manifeste de plus en plus. Les attaques dont trois des magistrats de la chambre criminelle de la cour de cassation ont été l'objet ont produit une assez mauvaise impression sur l'esprit public pour qu'une décision de cette chambre ne soit pas bien accueillie. La politique opportuniste de M. Dupuy cherche, par l'intenvention de toute la cour de cassation, à obtenir une décision qui serait plus aceptable.

Tout indique que les propositions ministérielles seront acceptées à la chambre, malgré une vive opposition. La crainte d'une crise ministérielle dont on ne peut prévoir les conséquences est la cause pour laquelle la chambre approuve les propositions de M. Dupuy. Les détracteurs de la chambre criminelle de la cour de cassation espèrent que les magistrats de cette chambre donneront leur démission ou que des poursuites seront ordonnées contre eux et que la cour de cassation tout entière recevra les dépositions de nouveaux témoins et vérifiera celles qui ont déjà été données. Les dreyfusards les plus violents ne s'occupent plus de Dreyfus ni de Picquart : ils préfèrent attaquer l'Eglise, l'armée et le gouvernement en général. Des Anglais sympathiques, de retour de Paris depuis peu, ont une idée défavorable de ces dreyfusards qui sont ouvertement affiliés aux socialistes et aux anarchistes.

LE BILL DE REVISION REJETE

Paris, 7.—Le comité parlementaire a rejeté, hier, par un vote de 9 contre 2, le projet de loi ministériel pourvoyant à ce que toutes les causes en revision soient portées devant toute la Cour de Cassation au lieu de la chambre criminelle de ce tribunal.

M. Dupuy déclare qu'il va s'opposer à tous les amendements au bill de revision et faire de son adoption une question de confiance.

HENRI ROCHEFORT A MARSEILLES

Marseilles, 6.—Le départ pour l'Algérie de M. Henri Rochefort, rédacteur de "l'Intransigeant," a été l'occasion d'une démonstration tumultueuse.

La Cannebière, où on avait placé un fort détachement de police, était noire de monde. Lorsque la voiture de M. Rochefort est arrivée, elle a été immédiatement entourée d'une multitude d'amis et d'ennemis. On entendait les cris de "Vive Rochefort!" et "Vive l'armée!" se mêlant aux huées et aux invectives des dreyfusistes et des anarchistes. Des fleurs, des pierres et des oranges ont été lancées dans la voiture. Il s'ensuivit une bagarre dans laquelle plusieurs personnes, y compris deux conseillers municipaux ont été blessées.

Lorsque M. Rochefort est monté à bord du paquebot qui devait l'emmener de l'autre côté de la Méditerranée, la foule a redoublé ses cris et un grand nombre de personnes ont sauté dans des embarcations qui ont ensuite entouré le navire.

M. Max Régis, l'ancien maire d'Alger qui a été révoqué à cause de ses attaques contre les juifs, partait par le même paquebot. Il a adressé la parole aux dreyfusistes pour les inviter à aller à Alger où, a-t-il dit, il serait à même de leur faire une chaleureuse réception.

Un certain nombre d'arrestations ont été opérées.

EMEUTES A ALGER

Alger, 7.—L'arrivée de Henri Rochefort, rédacteur de "l'Intransigeant," a causé beaucoup d'excitation en cette ville. Une grande foule composée de Dreyfusistes et d'anti-Dreyfusistes, est allée à sa rencontre sur le quai. Il a été acclamé par les uns et hué par les autres.

Commencement d'incendie à l'asile de Beauport

Samedi dernier, sur les 3.30 heures du matin, une alarme de feu éveillait brusquement tout le personnel de l'Asile ainsi que les voisins. Une cheminée avait mis le feu à un ventilateur et déjà les flammes avaient gagné la toiture lorsque les pompiers de l'établissement arrivèrent sur les lieux ; ceux-ci firent si bien qu'en moins d'une heure tout danger avait disparu.

Les dommages sont de deux à trois cent piastres ; grâce au pouvoir d'eau et à l'excellente organisation que possède l'Asile, grâce surtout à l'habileté et au dévouement des pompiers.

Et nous espérons que les assurances sauront reconnaître que cette brigade mérite une récompense pour tout le zèle qu'ils y ont apporté et pour leur avoir exempté une conflagration complète.

Le danger

Des temps humides et froids est éviter par l'emploi permanent des Bonbons de Pin Parfumé.

Vente a Reduction !

CONTINUATION DE LA GRANDE VENTE
A REDUCTION DU STOCK DE : : : : :

Madame FRS. DUMAS

Vis-à-vis la Gare du C. P. R.

663—RUE ST-PAUL—663

Quincaillerie générale, assortiment complet. Il est absolument nécessaire que ce stock soit vendu avant le mois d'avril afin de faire les réparations nécessaires, en vue d'agrandissement.

Venez voir les prix étonnants auxquels les marchandises sont vendues

Tout est sacrifié au prix coûtant et sans réserve. Tout le monde y est intéressé.

ALFRED DUMAS, gérant

GRANDE

VENTE A REDUTION

CETTE VENTE DURERA

UNE SEMAINE

Et Eclipsera tout ce qui a déjà été vu à Québec comme bon marché

Le verdict populaire est unanime à dire que notre magasin n'est pas surpassé pour le choix des marchandises et qu'il est le seul à vendre à aussi bas prix.

ETOFFES A ROBES

12 pcs Etoffe à Robe double largeur fantaisie valant 35c pour 19c
10 pcs Etoffe double largeur valant 60c pour 35c
8 pcs Etoffe à Robe valant 75c pour 40c
12 pcs Etoffe à Robe valant 68c pour 39c
5 pcs Etoffe à Robe valant $1.25 pour 75c
Un lot spécial de magnifiques étoffes noirs jobs tels que Crêpons, valeur de $1.50 pour.. 75c

BAS

75 Doz. Bas Cachemire pour Dames, valant 50c pour. . . . 34c
60 Doz. Chaussettes Cachemire noir, valant 35c pour. 19c
15 Doz. Chaussettes Cachemire noir, valant 50c pour. 34c

SOIES 20 P. C.

Les plus nouvelles et plus riches productions en Soies pour bals et soirées, sujettes à un escompte de. . . . . 20 %

GANTS DE KID

200 Doz. Gants Kid français pour dames, nouvelles nuances, valant $1.25 pour. 75c

LINGERIE

570 verges de Broderie valant 5c pour. 1c
260 verges Broderies très fine valeur de 15c pour. 9c
2500 vgs Broderies assorties de qualité et de prix, venant d'être reçue directement de St-Gael, Suisse. 5c
1500 vgs très beau shirting valant 8c pour. 5c
500 vgs Coton Lousdale, valant 20c pour. 13c

EXTRA

50 doz Cols anglais pour Messieurs, valant 25c pour. 12½c
150 prs de Couvectes en laine blanche (a la paire). $1.05
Un grand lot de Couvrepieds blancs et couleurs ainsi que quantité de marchandises à vous offrir, à beaucoup plus que l'espace me permet de le faire, sur lesquelles nous donnerons un espompte de 15 % a 25 %

Les prix et les escomptes que vous y portiez une attention. Nous conseillons aux personnes d'intention d'acheter de venir de bonne heure afin d'éviter tout désappointement.

OUVERTURE

DEMAIN, 8 FEVRIER à 9 hrs

Delage & Gauvreau

228—RUE ST-JEAN—228

TELEPHONE 193 7-6

GRANDE VENTE

CHAQUE ARTICLE REDUIT

COUPONS A MOITIE .....PRIX.....

ESCOMPTE DE

...20 %

.....SUR LES.....

Couvertes, Coton a Draps,
Couvrepieds, Serviettes,
Coton a Oreillers, Broderies, etc.

Dans cette vente que nous faisons à la fin de chaque saison d'affaires nous offrons chaque article a des prix beaucoup plus bas qu'a l'ordinaire

TOUTES VENTES

STRICTEMENT COMPTANT

COUPONS tout à moitié prix, visible sur nos tables, comprenant Etoffe à Robe, Cashmire, Mousseline, etc.

BOUTONS de fantaisie pour Robes tout à moitié prix : 8 cts pour 4 cts ; 10 cts pour 5 cts ; 15 cts pour 7½ ; 20 cts pour 10 cts.

COUVERTES Anglaise meilleure qualité : $2.48 pour $2.00 ; $2.88 pour $2.31 ; $3.18 pour $2.55 ; $3.78 pour $3.03 ; $4.18 pour $3.36.

CREPONS NOIRS tout réduits de 20 p. c. : 55 cts pour 44 cts ; 68 cts pour 55 cts ; 78 cts pour 63 cts ; $1.18 pour 95 cts.

GANTS DE FANTAISIE en laine pour Dames, tout réduit : 27 cts pour 22 cts ; 35 cts pour 28 cts ; 40 cts pour 32 cts.

BRODERIES toutes réduites 20 p. c. : 4 cts pour 3½ cts ; 5 cts pour 4 cts ; 6 cts pour 5 cts ; 8 cts pour 6½ cts ; 10 cts pour 8 cts.

SERVIETTES toutes réduites, 20 p. c. d'escompte : 4 cts pour 3½ cts ; 8½ cts pour 7 cts ; 10½ cts pour 8½ cts ; 13 cts pour 10½ cts ; 19 cts pour 16 cts.

Etoffes à Robes, Chapeaux en feutre et Jerseys en laine encore offerts pour la moitié du prix.

Simons & Mingay

Successeurs de Simons & Fouids

20, RUE DE LA FABRIQUE

30 Janv—

VENTE A L'ENCAN

AVIS est par le présent donné que les deux lots suivants seront mis à l'enchère et adjugés aux plus haut enchérisseur, LUNDI, le 13 FEVRIER prochain, à 11 heures A.M., dans la salle du Comité des Finances, Hôtel de Ville :

1o. Balance du lot No. 146 du cadastre, rue Lacroix, quartier St Pierre, de forme irrégulière et contenant 2983 pieds carrés, plus ou moins. La première condition de la vente de ce lot est qu'une bonne propriété devra immédiatement y être construite.

2o. Balance du lot No. 2,864, coin des rues de l'Aqueduc et St-Bernard, quartier St-Valier, de forme irrégulière et contenant 2,73½ pieds carrés, plus ou moins.

Par ordre,

C. J. L. LAFRANCE,
Trésorier de la Cité.

Québec, 1er Février 1899.

La Banque du Peuple

AVIS

LA Banque du Peuple paiera le 1er après le 16 Février prochain aux deposants et aux créanciers, un dividende de dix pour cent (10 %) sur la balance du capital à eux dû lors de la mise en force de la loi 61-62, Victoria, Ch. 75, 27 juin 1898, égal à celui qui a été payé le 1er après le 1 Juillet 1897 ; les montants sur lesquels des chèques ont été tirés et pour lesquels des reçus de dépôt ont été donnés ne pourront être payés que sur présentation de ces chèques ou reçus de dépôt.

Le dividende sera payable à la Banque Nationale, à St-Roch.

Par ordre du Bureau.

OVIDE DUFRESNE, Ecr.
Caissier.

Montréal, 27 janvier 1899. 30-15

GUÉRISON RAPIDE & SÛRE PAR LES GRANULES ANTI-SYPHILITIQUES du Dr MAYER

LICENCIÉ ES SCIENCES

Employés avec grand succès dans les Hôpitaux de Paris.

Supérieurs à toutes les préparations connues jusqu'ici.
DOSE : UN GRANULE MATIN et SOIR.
Cachets Flacon donne un traitement de 25 jours.
Paris, G. BOULET, 36, avenue Duquesne
Dépositaires à Québec : Dr Ed. MORIN & Cie.

P. C. LACASSE

OPTICIEN GRADUE

42, RUE FABRIQUE, QUEBEC

Lunettes pour toutes vues et de tous prix. Examen gratuit pour choix des lunettes par procédés nouveaux et infaillibles.

Salon privé pour examen des lunettes

Reparation de Montres, Horloges et Bijoux
Horloges à prix exceptionnellement bas

Habillements A Prix Réduits

POUR ARGENT COMPTANT

HABILLEMENTS POUR BUREAUX faits sur commande, $14.00 pour.... $10.75

HABILLEMENTS qualité supérieure faits sur commande, $15.00 pour.... $11.75

HABILLEMENTS, les derniers goûts, faits sur commande, $18.00 pour.... $14.50

25 p. c. d'Escompte sur Habillements de Jeunes Garçons

GLOVER, FRY & CIE

A VENDRE OU A LOUER

MAISON ET MAGASIN A LOUER

Nos. 133-135, rue St-Paul.

S'adresser à J. A. MAILLOUX,
20 janv—o 57, rue de la Couronne.

PROPRIETES A VENDRE

Sur la rue du Pont, St-Roch, les propriétés Nos. 192 et 200, avec lots. Pas de rentes de terrain.
S'adresser à
MEREDITH & COUTURE, Notaires,
2 fév—1m. Rue Dalhousie.

A LOUER

La maison portant le No. 6, rue de Brebeuf, Cap, maintenant occupée par l'hon. juge Blanchet, et munie de toutes les améliorations modernes, lumière électrique, appareil de chauffage, bain, etc. avec une magnifique cour et des étables en brique. Peut être visitée entre 2 et 4 heures p. m., sur ordre de
HUOT & LARUE, notaires,
2 fév—8 2, rue Cook, H.-V., Québec.

A LOUER

L'HOTEL, tenu par M. Richard Power, Nos. 43-45, rue Saint-Nicolas. Cet hôtel, connu sous le nom d'*American House*, renferme 19 chambres et est situé à deux pas de la gare du Pacifique.
Pour plus amples renseignements, s'adresser au
Dr N. E. DIONNE,
10 janv—o 29, rue Couillard.

A VENDRE OU A LOUER

Maison No. 2, rue Ste-Angèle, maintenant occupé par C. H. Shaw, écr.
S'adresser à
FRANK GLASS,
1 fev—6 112, rue St-Pierre, Basse-Ville.

MAGASIN A LOUER

No. 22, RUE ST-PIERRE

MAGASIN à louer pour bureau d'assurance ou comme salle d'échantillons.
S'adresser à C. H. S. FLAMAND,
31 janv—6 18, rue St-Pierre.

MAISON A LOUER

Logement de 14 pièces

Un magnifique logement de 14 pièces coin des rues de Salaberry et Roy, à quelques pas du tramway électrique de St-Jean. Vue superbe sur les quatre côtés, avec vérandas sur trois côtés. Chambre de bain. Construction nouvelle. Possession pour le 15 avril. S'adresser au
No. 158, RUE ST-OLIVIER.
Téléphone 598. 31 janv—o

MAGASINS A LOUER

A ST-ROCH, au coin de la rue de la Couronne et du Roi, livrables à demande d'ici au premier de mai ou cas de réparations ou autres raisons. Ces deux magasins seraient aussi très convenables pour des salles d'échantillons.
S'adresser à ZEPHIRIN PAQUET, fils,
Propriétaires,
27 janv—o 250 rue du Roi.

MAGASIN A LOUER

Le No. 246, rue St-Joseph, maintenant occupé par Mme Vve Lelièvre, comme magasin de meubles. Excellent poste de commerce, près du marché Jacques-Cartier, comprenant cour, hangar, boutique et étable sur la rue St-François. S'adresser à
G. N & R. P. BOISSEAU,
94, rue Des Fossés ou 36, rue Garneau
28 janv—8

A VENDRE

RIVER VIEW COTTAGE, à deux milles et demi de la barrière St-Louis, avec 10 acres de terre, maison en brique, logement pour fermier, glacière, " ro-bi-noune ", étable (commerciments pour trois chevaux et deux vaches), remise et deux granges.
Pour détails et permis de visiter, s'adresser à
MEREDITH & COUTURE,
Notaires,
10 janv—1m 46, rue Dalhousie, Québec.

MAGASIN A LOUER

LE MAGASIN No. 31, SUR LA RUE ST-JEAN, Haute-Ville, en face de la Côte du Palais.
S'adresser à
ALEX. GAUVREAU, Notaire,
30 nov—o. 75, rue St-Pierre.

PROPRIÉTÉ A VENDRE

UNE MAISON EN BRIQUE à deux étages, avec hangar et boutique de boulanger. Aussi, un grand terrain vacant faisant front sur la rue St-Valier et situé au coin des rues St-Valier et Tourangeau. Conditions faciles.
S'adresser à ALEX. GAUVREAU,
Notaire,
7 janv—1m 75, rue St-Pierre, B.-V.

A VENDRE OU A LOUER

Bon poste de commerce à St-Romuald

UN bon poste de commerce à vendre ou à louer à St-Romuald, maison à deux étages avec grand magasin, écuries, remise, jardin, etc., situé près du dépôt du chemin de fer et des manufactures de Fitch, Gravel etc.
Excellent poste pour un hôtel.
S'adresser à PAUL MARCOUX,
16 janv—1m St-Romuald.

A VENDRE

Magnifique propriété

Cette maison en brique portant le No. 157, de la rue du Roi, avec cour et jardin s'étendant à la rue St-François, contenant 12 chambres chauffées à l'eau chaude par une fournaise Daley, éclairées à l'électricité et munie de toutes les améliorations modernes. Cette propriété est sise à proximité de l'église St-Roch, du couvent et des grands magasins de la rue St-Joseph.
S'adresser à NAP. G. KIROUAC,
20 déc—o Négociant en farine.

A VENDRE

1o—**Une maison** en pierre à deux étages, No. 55, rue St-Louis, contenant 12 appartements, avec aile pour la cuisine, pourvue d'une fournaise à l'eau chaude et autres améliorations modernes. Le tout nouvellement réparé et en ordre parfait.

2o—**L'immeuble** connu sous les Nos. 48 et 50, de la rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, en son entier occupé par M. J. Malony, marchand.

3o—**Une maison** en pierre, à trois étages, avec boutique de forgeron y attenant, formant le coin nord-ouest des rues des Fossés et St. Dominique et contenant trois logements. Loyer annuel, $360.00.

4o—**Une terre** située en la paroisse de l'Ange Gardien, ci-devant occupée par feu Ed. Barnard, contenant 432 arpents, avec maison de pierre et brique de 40 x 55, grange de 130 x 50, glacière, hangar, etc, verger, sucrerie, etc.
Prix raisonnables et conditions de paiement faciles.
Pour plus amples informations s'adresser à
C. E. TASCHEREAU, notaire,
23 janv—1m 119, rue St Pierre, Québec.

A VENDRE OU A LOUER

Maison à trois étages, No. 9, rue Hamel, contenant 12 chambres en sus de la cuisine, dépense, etc. Possession au 1 mai.
S'adresser à Dr A. C. HAMEL,
128, rue Ste-Anne.
ou à LABREQUE & BELANGER, notaires,
23 janv—o 18, rue Buade.

A VENDRE OU A LOUER

UN SALON DE BARBIER à vendre ou à louer tel que monté et pourvu de toutes les améliorations désirables. On demande aussi un bon barbier ayant de bonnes références.
S'adresser à H. DEMERS,
10 janv—o No. 279, rue St-Jean

PROPRIÉTÉS A VENDRE

1. Ce grand lot de terre (Nos. 2754 et 2754 A du cadastre) faisant front sur la rue Ste-Ursule, borné d'un côté au nord par la rue Dauphine, et en arrière par la rue Ste-Angèle, contenant environ 2½ pieds 11 pouces sur la rue Ste-Ursule, et environ 10 pieds 9 pouces de profondeur sur la rue Dauphine, avec une grande résidence de famille, No. 19, rue Ste-Ursule, étable et autres bâtisses.
Aussi: Le cottage en arrière portant le No. 46, rue Ste-Angèle. 2. Cette propriété désirable construite en brique sur le côté est de la rue Parland, avec les maisons Nos. 19, 21, 23 et 25 de la dite rue, et autres bâtisses. Pour plus amples détails et permission de visiter, s'adresser à Harry Staveley, architecte, No. 92, rue St-Pierre, Québec.
4 janv—3m

A VENDRE

A vendre à bas prix, une propriété comprenant grand terrain de 27-4 x 97 pieds, avec maison à deux étages, (deux logements) au No. 101, rue Ste-Marguerite, à St-Roch, près de la rue du Pont.
AUSSI, une autre propriété comprenant un grand terrain, avec deux maisons, au coin sud-est des rues Caron et des Commissaires, à St-Roch. Bon poste de commerce pour une épicerie.
J. E. BOILY, NOTAIRE,
40, rue St-Joseph.
Québec, 19 décembre 1898—o

A VENDRE

UN TERRAIN No. 407, rue St Jean, 21 pds de front, 75 pieds de profondeur, 1590 pds en superficie, avec murs mitoyens, etc, No. 3515 du cadastre quartier Montcalm.
UNE MAISON et ruelle, contenant deux logements situés rue St Amable, No. 6, et St Augustin No. 146.
UNE MAISON en brique blanche, No. 146, rue St Augustin.
UNE MAISON en brique blanche, deux logements, rue St Amable, Nos. 6 et 8, et Conroy No. 13.
LABREQUE & BELANGER, notaires,
23 janv—o 18, rue Buade.

A VENDRE OU A LOUER

Cette Maison en pierre et de taille à six étages, No. 62, Côte de la Montagne, et No. 58, rue Sous-le-Fort occupée par Jos. Hamel & Cie, comme magasin de nouveautés.

A VENDRE

Cette Maison en pierre occupée comme résidence Nos. 64 et 66, Côte de la Montagne.
Pour autres renseignements, s. v. p., s'adresser à JOS. HAMEL & CIE, marchands,
51-57, rue Dalhousie,
ou à LABREQUE & BELANGER,
Notaires, 18, rue Buade.

A VENDRE

Cette Maison en pierre à deux étages et toit mansard; douze chambres, fournaise à eau chaude, appareils à gaz, etc; écurie, remises, etc; située en face des bâtisses du Parlement, No. 68, Grande-Allée.
Pour autres renseignements, s. v. p., s'adresser à A. C. HAMEL, M.D.,
128, rue Ste-Anne,
ou à LABREQUE & BELANGER
Notaires, 18, rue Buade.
8 novembre—2fe

PACIFIQUE CANADIEN

EXCURSION A BAS PRIX

$2.75 De Québec pour Montreal et Retour

Billets bons pour partir par les convois de 1.10 et 11 p.m. le 10 Fevrier, et 8.40 a.m., 1.10 et 11 p.m. le 11 courant.
Tous les billets sont bons pour revenir, laissant Montreal pas après le 14 Fevrier.

SERVICE DU DIMANCHE

PART DE QUEBEC	ARR. A MONTREAL
12.25 P.M.	6.35 P.M.
11.00 P.M.	6.30 A.M.

TROIS Convois Réguliers TROIS
LES JOURS DE SEMAINE

PART DE QUEBEC	ARR. A MONTREAL
8.40 A.M.	3.15 P.M.
1.10 P.M.	6.25 P.M.
11.00 P.M.	6.30 A.M.

Faisant raccordement à Montréal avec les convois allant dans tous les endroits.
L'hôtel de la Reine américaine se tient à la station pour inspecter et sceller le bagage destiné à tous les Endroit des Etats-Unis.
Pour toutes informations, pamphlets, chars palais et dortoirs, s'adresser à
Téléphone 91
Bureau des Billets et Telegraphie
14, rue Buade, en face le Bureau de Poste et à la Gare du Pacifique.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

LES CONVOIS LAISSENT LEVIS
7.30 A. M., 12.40 P. M., 6.30 P. M

Club de Raquettes Voltigeur
EXCURSION A MONTREAL
Samedi, 11 Fevrier 1899
AU BAS PRIX DE $2.75
ALLER ET RETOUR

Billets bons pour partir par les convois réguliers de l'après-midi du 10 Février, et par tous les convois du 11 Février.
Un convoi spécial quittera Lévis, avec le Club Voltigeur, à 10 h. 30 p.m. Samedi, le 11. Retour de Montreal par convoi spécial qui quittera Montreal Dimanche, 12 Février, à 11.30.
Tous les billets sont bons pour quitter Montréal pas après le 14 Février.
Voiture spéciale de la Traverse entre Québec et Lévis pour inspecter et sceller le bagage destiné à tous les endroits des Etats-Unis.
Pour billets et espace réserver pour les chars dortoirs, s'adresser aux agents du Grand-Tronc ou aux
Bureaux des Billets, Quebec
28 rue St-Louis, à la Traverse, rue Dalhousie, 254, rue St-Joseph
février 1899.

LIGNE FRANÇAISE

Compagnie Générale Transatlantique

Ligne directe au Havre—Paris (France

La Champagne,.. 11 Fév | La Normandie.. 4 Mars
La Bretagne..... 18 Fév | La Champagne.. 11 Mars
La Touraine.....25 Fev | La Bretagne....18 Mars

Prix de passage de première classe au Havre $65 en montant. Agent général pour les Etats-Unis et le Canada, 3 Bowling Green, N. Y., R. M. Stocking, 52, rue St-Lout

GOUDRON GUYOT LIQUEUR HYGIENIQUE, ANTI-EPURATIVE, ANTI-SEPTIQUE, PRÉSERVATIVE ET CURATIVE DES MALADIES de la poitrine, de l'estomac et de la vessie. Exiger l'adresse 19, rue Jacob, Paris

LE DISCOURS DU BUDGET

Prononcé aujourd'hui à l'Assemblée Législative

Par l'hon. M. Marchand

L'hon. M. Marchand, premier ministre et trésorier de la province, a fait, aujourd'hui, à l'Assemblée législative, l'exposé budgétaire suivant :

Monsieur l'Orateur,

En arrivant au pouvoir, le gouvernement actuel était muni d'un mandat qui lui enjoignait de s'appliquer, avant tout, au rétablissement de notre équilibre financier, par la diminution de la dépense au moyen de l'économie, et par l'augmentation du revenu, sans l'imposition de nouvelles taxes. Pour obtenir ce résultat, nous étions dans l'obligation d'exiger rigoureusement la rentrée des sommes dues à la province, de toute provenance, et de réduire, autant que possible, sans nuire à l'efficacité du service public, la dépense annuelle. C'était une tâche ingrate que nous entreprenions, mais qui s'imposait comme la seule solution du problème à résoudre. A cet effet, il nous a fallu d'abord, et avant tout, couper court au système de l'octroi illimité des subsides et des gratuités aux entreprises et aux œuvres qui, tout méritoires qu'elles fussent, nécessitaient, pour les satisfaire, une augmentation considérable de notre passif et un surcroît correspondant de la dépense annuelle, pour intérêt et amortissement.

Nos devanciers avaient, peu de temps avant les élections générales, accordé par arrêtés en conseil, avec engagement de les faire ratifier par la nouvelle Législature, des subsides et des octrois de ce genre pour au-delà de un million de piastres, et ils avaient augmenté, dans plusieurs branches du service civil, la dépense annuelle, par un surcroît de salaires et d'employés. Afin de solder ces subsides, il nous eût fallu négocier de nouveaux emprunts, et, pour subvenir à l'augmentation de dépenses par ce surcroît de traitements, nous eussions été dans l'obligation d'imposer de nouvelles taxes, sans quoi l'équilibre désiré ne pouvait s'atteindre. Mais nous avions, comme je viens de le dire, pris l'engagement d'épuiser tous les moyens à notre disposition pour éviter d'augmenter le passif de la province ou de recourir à des impôts nouveaux. Entre ces deux obligations, nous nous sommes trouvés forcés, en obéissance au mandat populaire qui nous avait été confié, de ne pas exiger de la députation élue pour nous appuyer, la ratification d'une politique qu'elle avait condamnée sur toutes les tribunes populaires. Nous nous sommes mis courageusement à l'œuvre, dans l'espoir de pouvoir bientôt faire disparaître de nos comptes annuels, le déficit énorme par lequel s'est soldé le dernier exercice de nos prédécesseurs. Cet espoir s'est réalisé en grande partie, dans notre première année d'administration, et je suis encore confiant que, si la députation veut nous continuer, dans cette politique d'économie, le cordial appui qu'elle nous a accordé jusqu'ici, nous l'accomplirons bientôt.

Les prévisions budgétaires ne peuvent jamais s'établir d'une manière précise et infaillible ; elles sont soumises à l'accident des circonstances qui font indépendamment des efforts d'un gouvernement, qu'elles subissent, dans certains services, des variations inattendues. Il peut facilement arriver qu'un ralentissement dans le commerce de bois ou une diminution dans le nombre des licences accordées durant une année, occasionne une baisse sensible dans le produit de ces deux importantes sources de revenu. Il se peut aussi qu'un surcroît de dépenses incontrôlable élève, dans certaines proportions, le chiffre des déboursés prévus. C'est ce qui s'est produit cette année, dans le service des asiles d'aliénés, où le budget se trouve augmenté forcément par un surcroît considérable du nombre des internés dans ces institutions, et par la hausse de $14.00 dans le coût de la pension de chaque patient de l'asile Saint-Jean de Dieu. Mais je n'ai pas lieu de croire que nous éprouvions de forts mécomptes dans le budget de l'an prochain, qui vient d'être soumis à cette Chambre, et j'ai la confiance que, si la recette qu'il indique se réalise, nous atteindrons l'équilibre désiré. Nous nous y sommes vigoureusement acheminés, dans l'exercice d'une première année, et nous y arriverons infailliblement avec l'appui de la majorité de cette chambre. On pourra s'en convaincre par l'examen des tableaux que j'aurai l'honneur de vous soumettre dans un instant, où il est constaté que durant cette année, le passif de la province n'a pas été pratiquement augmenté, et que le déficit de $810,484.20 de 1896-97, s'est réduit à $187,000.00.

LA SITUATION FINANCIERE

Dans mon discours sur le budget prononcé durant la dernière session j'avais l'honneur d'exposer franchement à cette chambre la situation financière telle qu'elle se présentait alors avec les difficultés qu'il y avait à surmonter pour la replacer sur des bases solides. J'affirmais, à cette occasion, que la progression ascendante de notre dette publique avait été considérable pendant la durée de la dernière Législature, et, pour preuve, je citais des chiffres officiels. Cette augmentation du passif, comme je l'ai démontré, s'était produite, malgré que, durant cette période, les revenus de la province se fussent accrus, grâce aux nouvelles taxes, d'une somme moyenne de $500,000 par année, produisant pour les cinq années une augmentation totale dans notre revenu de $2,262,452.55.

Maintenant, il est démontré par l'état du passif et de l'actif, reproduit dans le discours budgétaire de mon prédécesseur, que l'excédent du passif était

au 30 juin 1897, de	$25,491,658 16	
tandis qu'au 30 juin précédent, il n'était que de	22,156,346 30	
cet excédent s'était donc accru en une seule année, de		3,335,311 86
dont il faut déduire le montant ajouté à notre passif, durant cette période, par la conversion de la dette, soit		625,851 42
laissant une augmentation du passif originaire, durant cette année 1896-97,		$ 2,709,460 44
D'un autre côté, l'excédent du passif sur l'actif, au 30 juin dernier, 1898, comme l'indique l'état détaillé produit devant cette Chambre, était de	$25,830,523 57	
dont il faut encore déduire le montant dont s'est accru notre passif par la conversion de la dette, soit	800,146 86	
laissant un excédant du passif sur l'actif, pour cette année, de	25,030,376 71	
Si l'on compare ce chiffre avec celui de l'excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1897, s'élevant, comme ci-dessus indiqué, à	$25,491,658 16	
Moins le montant dont s'est accru le passif à cette date, par la conversion de la dette	625,851 42	
		24,866,006 74
on trouvera que, durant l'année financière terminée le 30 juin dernier, cet excédant ne s'est accru que de		$ 164,369 97

Cet excédant se décompose comme suit :

Travaux publics, extraordinaires	$50,683 70
Fonds de construction du Palais de Justice d'Aylmer (capital remboursé)	20,451 69
Fonds de construction du Palais de Justice de Hull (capital remboursé)	1,829 12
Construction du Q. M. O. & O. (idem)	2,360 90
	$ 75,355 41
Plus : le déficit entre le revenu ordinaire de l'année et l'ayant diminué d'autant-s'élèvent à	97,985 77
	89,044 56
	164,369 97
Moins : les $87,807-99 dont la dette consolidée a été diminuée par le rachat des obligations ci-dessus, et les $10,-677,78 dont lad. fonds d'amortissement s'est accru, comme susindiqué ; — ces deux montants pris sur le revenu ordinaire de l'année et l'ayant diminué d'autant-s'élèvent à	97,985 77	
		$187,030 33

COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE 1897-98 ET LE RESULTAT OBTENU.

BUDGET DE LA RECETTE

Les estimés du budget des recettes ordinaires pour 1897-98, étaient de	$4,116,199 42	
A ce montant il faut ajouter celui perçu par les shérifs et les percepteurs du revenu, et ensuite déboursé comme frais de perception, tel qu'énoncé aux comptes publics	63,592 33	
	$4,179,791 75	
Les recettes ordinaires se sont élevées à	4,177,656 35	
Laissant une balance en moins, de	$ 2,135 40	

Ainsi, quoique la recette des différentes sources de revenu ait différé considérablement, soit en plus, soit en moins, de l'estimation budgétaire, elle n'arrive définitivement qu'à une différence de $2,135.40, en moins.

BUDGET DE LA DEPENSE, 1897-98

D'après le budget de mon prédécesseur, les dépenses ordinaires pour 1897-98 devaient être de	$4,042,900 02
A ce montant il faut ajouter les déboursés des shérifs et des percepteurs du revenu, à même leurs perceptions, inclus dans la dépense, tel qu'il appert aux comptes publics et dont il n'a pas été tenu compte dans le budget	63,592 33
	$4,106,492 35
Or, la dépense ordinaire, pour cette année, 1897-98, a été de	4,364,686 68
Laissant une différence en plus, de	$ 258,194 33

Ce surcroît de dépenses a été presqu'entièrement le résultat de la législation ou de l'action de nos prédécesseurs, entraînant des dépenses additionnelles à celles qui avaient été prévues, et pour lesquelles il n'avait été pourvu aucun revenu.

C'est ainsi qu'il nous a fallu payer, au-delà des prévisions budgétaires, les sommes suivantes :

Surcroît d'intérêt sur la dette publique	$ 66,555 50
Coût des valises pour les membres	2,872 15
Augmentation dans le montant des salaires pour la réorganisation des départements	9,099 36
Contingents additionnels, occasionnés par cette réorganisation	5,200 00
Payé à La Caisse d'Economie par arrêté en Conseil du 20 mai 1897	7,679 98
Salaires des sténographes officiels	7,227 99
Instruction publique, par l'acte 60 Vict., ch. 3	50,000 00
Ursulines de Roberval, par acte 60 Vict.	2,498 17
Association des Cantons de l'Est, par acte 60 Vict.	5,000 00
Exposition de Montreal	13,000 00
Société d'agriculture de Richmond, par budget supplémentaire, confirmant arrêté en Conseil du 14 novembre 1896	2,000 00
Primes d'assurances sur édifices publics	12,432 12
Hospice des aliénés protestants, en vertu de l'Acte 59 Vict., ch. 5	8,325 00
Révision du Code de Procédure Civile	6,652 33
Séquestre du chemin de fer de la Baie des Chaleurs	7,282 38
Frais de l'arbitrage Whelan	1,343 47
Réclamations pour ponts en fer	447 97
Transcription des régistres, à Montréal ouest, par arrêté en Conseil du 20 mai 1897	4,116 00
Total	$ 210,732 42

L'on voit donc que nous avons été forcés de dépenser, à cause des engagements contractés par le gouvernement qui nous a précédé, au-delà de ses prévisions budgétaires, une somme de | 210,732.42

En déduisant cette somme du montant que je viens d'indiquer comme différence entre le budget de mon prédécesseur pour 1897-98 et notre dépense dans cette même année, soit | 258,194 33

Il ne reste qu'un écart de | $ 47,461 91

Mon prédécesseur, sans tenir compte de ces dépenses de sûreté, l'acceptation desquelles il avait prévu pour cette année 1897-98, un surplus de | $ 73,299 40

Mais il lui aurait fallu subir le surcroît de dépense que je viens d'indiquer, soit | 210,732 42

Convertissant, inévitablement, son prétendu surplus en un déficit de | $ 137,433 02

Maintenant, si l'on met en ligne de compte la recette que nous avons réalisée, durant cette année 1897-98 | $4,177,656 35

Avec la dépense indiquée dans le budget de mon prédécesseur, soit | $4,106,492 35

Nous aurions obtenu un surplus de | $ 71,164 00

au lieu du déficit occasionné par les dépenses imprévues qu'il nous a léguées.

Mon prédécesseurs avait estimé le paiement des intérêts sur le fonds des débentures du Palais de Justice d'Aylmer à $1,574.00. Ces débentures ont été rachetées durant l'année. Le montant total de ce paiement, en principal et intérêt, s'est élevé à $20,-451.69.

Une autre somme de $1,829.12 fut aussi payée à la corporation de Hull, pour la balance de la perception des timbres judiciaires, jusqu'au 28 février 1898, en à compte de la taxe du Palais de Justice du district d'Ottawa.

COMPARAISON DES COMPTES DE 1896-97 ET 1897-98

Les comptes publics de l'année qui s'est terminée le 30 juin 1898, démontrent que les recettes et les dépenses ordinaires, pour cette année, y compris le montant reçu sur la taxe des subsides de chemin de fer, ont été comme suit :

Recettes ordinaires	$4,177,656 35
Dépenses ordinaires	4,364,686 68
Laissant un déficit de	$ 187,030 33

D'un autre côté, les recettes et les dépenses ordinaires pour l'année précédente (1896-97) établies sur les mêmes bases, furent comme suit :

Recettes ordinaires	$3,874,966 22
Dépenses ordinaires	4,685,450 42
Déficit	$ 810,484 20
Le déficit de l'année 1896-97 était donc de	$ 810,484 20
Tandis que celui de 1897-98 est de	$ 187,030 33
Ce qui constitue une amélioration de	$ 623,453 87

dans l'exercice financier de cette seule année.

Cette amélioration dans l'exercice de notre dernière année financière est due à des réductions importantes, faites dans la plupart des branches du service public et au maintien du revenu au niveau des prévisions budgétaires, grâce à la diligence que le gouvernement a mise à le percevoir.

Cette amélioration peut se résumer comme suit :

Amélioration du revenu en 1898 sur 1897	$ 802,690 13
Réduction dans la dépense en 1898 sur 1897	320,763 74
Total de l'augmentation du revenu et des réductions de dépenses, en 1897-98.	$ 623,453 87

Notre situation financière s'est donc améliorée d'autant.

Le résultat d'une première année d'administration démontre que nous avons hâtivement mis à effet la politique de prudence et d'économie promise durant la période électorale, et que nous nous acheminons aussi sûrement que le permet l'état de nos finances, vers l'équilibre définitif et durable. Les diminutions dans les dépenses imputables au capital sont comme suit :

Les paiements pour subsides de chemins de fer, durant l'année 1897-98 ont été de $1,143,572.00 moins élevés que l'année précédente. Les paiements sur la réclamation pour construction du Q. M. O. et O ont été de $4,256.88 moins élevés qu'en 1896-97. La balance des subsides de chemins de fer autorisés par statuts, mais non encore gagnés au 30 juin 1898, est de $625,-082.84. Le montant remboursé des dépôts de garantie durant l'année 1897-98 a été de $143,715.76 moins élevé que durant l'année 1896-97. La balance de ces dépôts, au 30 juin 1898, était de $132,702.49.

L'ANNE COURANTE

L'état des recettes et des paiements jusqu'au 18 janvier courant (1899), qui vient d'être soumis à cette chambre, démontrera que la dépense a été faite dans les limites normales et dans la mesure d'une stricte économie. On y verra, en outre qu'à l'exception des déboursés pour les asiles d'aliénés, pour lesquels un crédit additionnel de $45,000.00 est demandé dans le budget supplémentaire, tant à cause de la hausse du tarif établi avec l'asile St-Jean de Dieu, en vertu du contrat passé sous l'autorité de l'arrêté en Conseil No 119 du 24 février 1897, qu'à cause de l'augmentation du nombre des internés dans les asiles généralement, et sauf le paiement de certains déboursés imprévus et incontrôlables, pour lesquels il n'est pas pourvu dans le budget de l'année, il n'y a pas lieu d'anticiper que les estimés soient dépassés. En compensation de cette dépense imprévue, il est probable que les charges de la dette publique seront moins élevées que l'estimation qui en a été faite et qu'il y aura une épargne dans d'autres services.

Le revenu des premiers six mois a été proportionné aux estimés, à l'exception des intérêts sur les fonds en fidei-commis, détenus par la Puissance, dont une partie a été retenue par le gouvernement du Canada, pour compenser l'intérêt sur toute balance possible, qui pourra s'établir contre Québec, dans le règlement de comptes par le bureau d'Arbitrage.

Nous avons protesté contre la retenue de ce montant, en prétendant qu'il devait nous être payé et que la province de Québec serait prête à en solder la balance, si balance il y a, à l'époque du règlement final.

Il est possible que quelques-unes des sources de revenu ne produisent pas un montant égal à celui indiqué dans le budget, mais nous nous attendons à ce que ces diminutions, si elles se produisent, seront compensées par un surcroît de revenu, provenant d'autres sources.

BUDGET DE L'ANNEE 1899-1900

Je vais maintenant soumettre l'estimation des recettes et des dépenses pour l'année 1899-1900. Il a été soigneusement préparé, d'après les informations obtenues des différents départements. On verra que dans le budget des recettes, j'ai continué à placer le plein montant de l'intérêt sur les fonds en fidei-commis dont je viens de parler, et qui échoient durant l'année, en notre faveur, contre le gouvernement fédéral. J'ai l'espoir qu'avant la fin de cette année (1899-1900), nos comptes seront réglés et qu'il n'existera plus de prétexte pour empêcher que ces intérêts ne soient payés intégralement. La dépense au compte des intérêts et des charges de la dette publique qui sont estimés pour l'année 1899-1900 à la somme de $4,570,-411.00, n'est pas contrôlable. Dans les autres services les estimations ont été faites dans toutes les conditions d'économie compatibles avec l'efficacité de l'administration des affaires de la province et l'avancement de ses intérêts réels, et c'est notre intention de restreindre strictement la dépense dans les limites indiquées au budget.

Je soumets maintenant l'estimation des recettes et des dépenses pour l'exercice 1899-1900, faisant observer qu'elles ont été faites avec le plus grand soin et que, dans ces prévisions, j'estime que l'ensemble des recettes provenant de toutes sources, pour 1899-1900, s'élèvera à la somme de $4,-204,850.42, dans laquelle la subvention fédérale figure pour $1,277,799.42; l'intérêt pour $310,000 ; les terres, forêts et pêcheries, pour $1,050,000 ; les taxes directes sur les corporations commerciales pour $160,000 et les droits sur les successions, pour $225,-000, etc. J'estime l'ensemble des dépenses probables ordinaires et extraordinaires à $4,177,755.97, alors que les dépenses probables, à même le capital, sont portées à $446,812.46, soit $33,072.12 pour le remboursement des dépôts en garantie, effectués par les compagnies de chemins de fer, et $413,740.34 pour les subventions aux chemins de fer, etc.

ACTIF ET PASSIF

Je produis un état de l'actif et du passif de la province tels qu'ils se trouvaient le 30 juin dernier, établissant qu'à cette date, en y comprenant l'augmentation y apportée du fait de la conversion, le total du passif était de $36,793,088.94 et celui de l'actif, de $10,962,565.37, soit, au 30 juin, un excédant de $25,830,523.57 du passif sur l'actif.

DETTE CONSOLIDEE

Je donne un autre état, touchant la dette consolidée lequel fait voir que, le 30 juin 1897, le montant en souffrance était de $34,196,654.08, et, le 30 juin 1898, de $34,283,841.53, accusant une augmentation de $87,187.45 provenant de la conversion ; mais, d'autre part, au cours de l'exercice, il avait été versé au fonds d'amortissement $10,677.88, portant le dernier versement à $10,004,677.78 et laissant $24,-279,163.75 comme somme nette de la somme consolidée.

DETTE FLOTTANTE

Pour ce qui est de la dette flottante, le chiffre total était de $2,369,247.41 le 30 juin dernier, composé d'emprunts temporaires, de dépôts en fidei-commis, de subventions aux chemins de fer accordées, mais non gagnées, etc., en regard de quoi, néanmoins, il y avait, tant en caisse qu'en réclamations pour prêts et avances des deniers à des particuliers et à des corporations, un total de $767,881.59, qui laissait le reste de la dette flottante au chiffre de $1,541,359.82.

EFFET PARALYSANT DE LA DETTE

Avant de terminer ce chapitre de la dette publique, je désirerais attirer l'attention de la Chambre sur le surcroît dont notre revenu a été grevé par suite de l'augmentation de l'intérêt et de l'imposition de certaines charges.

Pendant la dernière année financière, l'intérêt seul s'est élevé à $1,470,-558.36 montant qui dépasse de plus de $200,000 les subsides et l'intérêt sur les fonds en fidei-commis reçus de la Puissance, tandis que la dépense totale au compte de la dette fondée, y compris le fonds d'amortissement, les rachats et les charges, s'élèvent à $1,501,-177.55, qui durent être payées à même le revenu de $4,177,656.35. Il ne restait donc qu'une balance de $2,585,-478.72 pour solder toutes les dépenses des autres services de l'administration. On doit se rappeler que nos revenus, en vertu du système actuel, n'augmentent pas proportionnellement à la multiplicité des demandes que le gouvernement reçoit pour les fins de l'éducation, de l'administration de la justice, de l'agriculture et de la colonisation ; et cela, à cause de l'accroissement du chiffre de la population. Le subside que nous recevons est un montant déterminé qui ne peut s'atteindre à une augmentation sensible, et si elle a lieu, du revenu provenant des Terres de la Couronne, et, quant au revenu dérivant des licences, il varie suivant le nombre de permis que la municipalité se décident à accorder.

Dans les circonstances, le gouvernement pourrait difficilement se justifier d'augmenter la dette publique.

Le montant payé en argent, pour subsides de chemins de fer était, au 30 juin 1898, de	$12,633,544 16
Le coût du Q.M.O. et O déduction faite du prix de vente et de l'octroi par la Puissance, de l'aide à sa construction, est de	3,962,319 73
Montant payé en argent	$15,995,863 89

A ce montant il faut ajouter l'escompte et les frais de la vente des débentures émises pour solder ces paiements, savoir : au moins $2,000,000.00, portant à $18,000,000.00 la somme dont la dette consolidée a été augmentée pour subventions aux chemins de fer, et la province est encore responsable pour plus de $300,000.00 de subsides non encore gagnés. La Chambre pourra juger, d'après ces chiffres si, pour le moment, nous pouvons engager davantage le crédit de la province.

CONVERSION DE LA DETTE

L'honorable trésorier, toucha aussi, brièvement, la question de la conversion de la dette et fit connaître des détails établissant que le montant entier de la dette publique couvertie, au 30 juin dernier, était de $3,371,553.35. De plus il fit mention du fait que, par la conversion, le capital de notre dette consolidée se trouvait encore grossi de $1,028,243.72.

ARBITRAGE

Finalement, l'honorable trésorier parla de l'arbitrage qui dure depuis 1886 entre les gouvernements d'Ottawa, d'Ontario et de Québec pour le règlement final des comptes entre eux, à raison de l'importance de cet arbitrage au point de vue de nos intérêts. Il fit un historique complet et intéressant des diverses réclamations qui font l'objet de la contestation entre les gouvernements et du progrès accompli dans la voie du règlement, concluant avec la remarque que, bien qu'il pût paraître que les procédures avaient eu une durée excessive, nous pouvons maintenant espérer voir un terme à ces retards et voir bientôt cette importante question, en suspens depuis la confédération, définitivement réglée.

CONCLUSION

Dans sa conclusion, M. Marchand demanda pardon à la Chambre de la longueur des détails dans lesquels il avait dû entrer, pensant qu'il était de son devoir d'exposer la situation aussi franchement et clairement que possible dans toute sa nudité, sans rien exagérer ni rien cacher, afin que la Chambre fût mise en état de comprendre et d'apprécier comme il convient la politique adoptée par le gouvernement et que celui-ci était décidé de poursuivre jusqu'à ce que son grand but fût atteint, qui consiste en l'établissement de l'équilibre entre le revenu et la dépense et la mise à fin de la progression anormale de la dette publique.

La tâche indiquée à la Chambre est d'accomplissement difficile et même pénible, mais avec la continuation de l'aide généreuse et du patriotique appui de la majorité, le gouvernement ne désespère point de l'accomplir. Déjà, à en juger par les opérations d'une seule année, sans avoir recours à de nouveaux emprunts, ni à de nouveaux impôts, avec l'aide uniquement de nos revenus ordinaires, il a réussi à réduire le déficit de l'exercice jusqu'à concurrence de $623,000. C'est assurément là un commencement qui promet et qui justifie l'espoir d'un complet succès pour un prochain avenir.

Une carte

Nous, les soussignés, nous nous engageons de retourner l'argent d'une bouteille de 25 cts des pilules Anglaises du Dr Will, si, après en avoir absorbé les trois quarts, elles ne vous guérissent pas de la constipation

ANNONCES NOUVELLES

Can't—
Grande Réduction chez Delâge et Gauvreau—
Pas de Paiement—
Assurez vous—
Propriété à rendre—A. F. Ashmead.
Règle de Cœur—
Maison à louer—
Vente à l'encan par Jacques & Cie.

Le parlement anglais

OUVERTURE AUJOURD'HUI

Le discours du trône

Londres, 7.—Aujourd'hui a lieu l'ouverture du parlement. Le discours du trône fait les mentions d'usage relatives aux relations pacifiques qui existent entre l'Angleterre et les pays étrangers. Il mentionne aussi les récentes opérations au Soudan. Quant aux affaires de Crète, il exprime l'espoir que la question Crétoise est en bonne voie de règlement par la nomination du Prince George de Grèce comme Haut-Commissaire des Puissances en Crète.

Le discours du trône fait aussi mention du projet de désarmement suggéré par l'empereur de Russie, et de la conférence qui a eu lieu à Rome pour étudier la question de réprimer l'anarchisme. Puis il annonce les principales mesures qui seront présentées pendant cette session.

Le traité hispano-américain

Ratifié par le sénat de Washington par 57 contre 27 voix

Washington, 7.—Le traité hispano-américain, conclu à Paris, a été ratifié, hier, au sénat, par un vote de 57 contre 27, c'est-à-dire par une majorité de plus des deux tiers de ce corps législatif.

Londres, 7.—Le "Times," dans son article de rédaction exprime sa satisfaction de la ratification du traité hispano-américain par le sénat de Washington.

Le successeur de M. Dalby au 'Star'

Montréal, 7.—M. V. A. McNab depuis quelques années assistant gérant général du "Star" succède à M. Dalby qui vient de donner sa démission pour accepter la direction de l'organisation conservatrice.

—L'hon. M. Casgrain et M. J. E. Bergeron, descendront à Québec ces jours ci pour s'entendre avec la députation conservatrice sur ce qu'il y a de mieux à faire pour perfectionner l'organisation du parti.

Mort de l'ex-chancelier Caprivi

Francfort, 6.—Le général courte Von Caprivi, ex-chancelier de l'empire allemand est mort, ce matin, à Skyrêne, près de Crossen, à 32 milles d'ici. Il était né à Charlottenburg, le 24 février 1831. Le 19 mars 1890, il succéda au prince de Bismark comme chancelier de l'empire, position qu'il occupa jusqu'au mois d'octobre 1894.

M. P. B. DUMOULIN

Donne sa démission comme gérant de la banque de Québec

M. P. B. Dumoulin, a donné sa démission comme gérant de la Banque de Québec, à St-Roch, pour accepter le poste de gérant de la Banque Molson, à Québec.

C'est une magnifique promotion pour M. Dumoulin, et nous l'en félicitons cordialement, de même que nous félicitons la Banque Molson de s'être assuré les services d'un financier aussi distingué que M. Dumoulin, dont la réputation est si bien établie dans le monde des affaires.

M. McCuaig, le gérant actuel de la Banque Molson, entre dans une agence minière à Montréal.

MAIRIE

Acton, 6.—A une séance du conseil municipal, hier soir, M. Milton Macdonald, M.P.P., a été réélu maire d'Acton, sur proposition de M. Daignault. Les libéraux ont essayé de faire élire M. Marcil, le député à M. Tarte, mais ils n'ont pas réussi.

Le Dr Brophy vient d'être unanimement élu maire de Ste-Foye. Le docteur est sans doute, un homme populaire dans sa paroisse, car il est actuellement marguillier, président de la beurrerie, du cercle agricole, de la commission scolaire.

Nos félicitations au nouveau maire.

La première assemblée du nouveau conseil municipal de la paroisse de N.-D. de Québec a eu lieu hier soir à l'asile Finlay. Etaient présents les conseilers suivants :

MM. Wm. Lee, G. Thomson, Arch. Miller, P. J. Bazin et Wm. Jacques. M. A. F. Ashmead était absent

M Wm Lee a été réélu unanimement maire de cette municipalité pour la quatorzième fois

M. Lee remercia ses collègues de la confiance qu'ils reposaient en lui et passa en revue les grandes entreprises sous son administration : la construction de plusieurs édifices, une église et une maison d'école, l'introduction d'un système d'égoûts et de l'aqueduc, le service d'un tramway électrique, etc. M. le maire termina ses remarques en payant un tribut d'hommage à la mémoire de MM. Hamilton et R. H. Smith. Le premier a été autrefois maire de cette municipalité, et le second, conseiller.

Nos félicitations à M. Lee.

A L'INSTITUT CANADIEN

Election des officiers

L'élection des officiers de l'Institut Canadien a eu lieu hier soir. En voici le résultat :

Président honoraire, M. T. Ledroit; Président actif, M. Lud. Brunet ; vice-présidents, MM. H. Chassé et C. Langelier ; trésorier, M. L. P. Sirois ; Assistant-trésorier, M. R. P. Boisseau ; Secrétaire-archiviste, M. J. G. Couture ; assistant-secrétaire-archiviste, M. L. D. Morin, avocat et M. Jos. Ledroit ; secrétaire-correspondant, M. J. A. Rémillard ; assistant-secrétaires-correspondants M. L. A. Taschereau et God. Prendergast ; Bibliothécaire, M. A. Rivard ; Curateur du musée : M. J. B. Delâge.

Bureau de direction : Mgr C. A. Marois, M. le curé Faguy, MM. S. N. Parent, Alex. Chauveau, J. E. Flynn, Th. Chapais, D. J. Montambault, H. A. Turcotte, Alph. Pouliot, J. E. Prince, J. A. Derome, C. E. Dorion, Ed. Casgrain, L. D. Morin, P. B. Dumoulin et R. P. Boisseau.

L'armée cubaine

Mécontentement contre le général Gomez

Le paiement de trois millions de dollars par les Etats-Unis

La Havane, 6.—Il se produit parmi les Cubains, qui appartiennent à l'armée, un vif sentiment de mécontentement contre le général Gomez, à cause de l'entente conclue par celui-ci avec M. Robert Porter, commissaire spécial des Etats-Unis, et concernant le payement de trois millions de dollars par les Etats-Unis aux troupes cubaines.

Un grand nombre de chefs cubains se sont réunis à Marjanao pour examiner la question. José Maria Rodriguez, qui occupe le second rang après Gomez dans l'armée cubaine, a dit qu'il n'était pas du domaine du général Gomez de décider la question du désarmement des troupes. La seule autorité qui puisse agir dans cette affaire, c'est l'assemblée cubaine. Les généraux Leyte, Vidal, Pereza, Lacret et d'autres se sont aussi élevés, en termes très mordants, contre cette entente. Ils accusent Gomez d'agir en dictateur ; ils persistent à dire qu'il ne peut recevoir d'argent des Américains et qu'il n'a pas d'autorité pour traiter directement avec le président MacKinley sans avoir, au préalable, consulté l'assemblée.

Le comité exécutif de l'assemblée vient de tenir une réunion. La séance a été très mouvementée, et plusieurs discours très violents ont été prononcés. Finalement, le comité a adopté une résolution par laquelle le général Rafael Portuondo, président du comité, est autorisé à annoncer au public que l'assemblée n'a eu aucune connaissance officielle du genre d'entente conclue par le général Gomez. Le seul renseignement que l'assemblée ait eu à ce sujet est celui que lui a fourni M. Porter.

Le comité a déclaré, en outre, que le général Gomez n'avait aucune autorité pour prendre quelque décision que ce soit concernant le licenciement ou le payement des troupes et que tout contrat fait par lui à cet égard était illégal et ne serait pas accepté par les Cubains.

Le général Collazo écrit ce qui suit :

"L'armée cubaine ne doit pas accepter de cadeau ni d'aumône d'un autre pays. Nous demandons ce qui nous est dû, ce à quoi nous avons droit ; nous demandons l'argent que Cuba doit à ses soldats et nous le réclamons à Cuba. Nos armes ne peuvent être rendues à personne, car personne ne nous a vaincus. Nos alliés ne doivent pas nous demander un sacrifice si inutile et si poignant. L'armée cubaine n'est pas un danger pour Cuba, mais elle est une garantie de l'ordre."

Le général Lacret dit que l'armée ne peut pas être licenciée tant que l'Amérique n'aura pas tenu sa parole de laisser Cuba libre et indépendante.

Notes parlementaires

Le comité du bill de la ville de Montréal, a adopté cinq ou six clauses concernant les élections municipales, puis s'est ajourné à demain, pour entendre des délégations qui ont des objections au bill.

* * *

Au comité des bills privés, ce matin, M. Tessier, de Rimouski, présidait.

On a discuté très longtemps sur le bill de la ville de Verdun, sans s'entendre. Finalement, l'étude de ce projet de loi a été ajournée à jeudi.

* * *

L'hon. M. Beaubien était à la chambre, ce matin, surveillant quelques projets de lois privés.

PERSONNEL

MM. W. J. White et H. B. Ames, de Montréal, sont au Frontenac.

Le Dr L. Gauthier, oculiste et Auriste partira pour Montréal ce soir, pour affaires professionnelles et sera de retour, jeudi matin.

Académie de Musique 8 février

Mademoiselle Dufresne pianiste

L'exécution de Mlle Dufresne est fort intéressante. La sonorité est charmante et elle montre un goût et de l'originalité dans ses interprétations d'oeuvres musicales.'

C. E. DELABORDE.
professeur au Conservatoire de musique de Paris.

Nous pouvons assuré le public que la salle de Musique sera bien chauffée, demain soir.

UNE BELLE SOIREE

La fin d'une démonstration

Telle qu'annoncé, il y eut, hier soir, jolie représentation dramatique et musicale à la salle St-Pierre, comme complément aux deux jours de célébration des noces d'argent de la Congrégation des jeunes gens de St-Sauveur.

Dès les 7 heures, la vaste salle du marché St-Pierre était déjà bondée de spectateurs et il n'est pas exagéré de dire que l'auditoire se composait durant la soirée de huit cents personnes.

L'orchestre Carbonneau avait charge de la partie musicale.

La pièce de résistance était "Le Sonneur de St-Paul," drame historique en quatre actes, et un prologue. Il serait trop long d'entrer dans tous les détails de ce superbe drame, cependant rendons éloges à tous les amateurs qui se sont acquittés à la satisfaction de tous, des rôles qui leur avaient été confiés ; mentionnons en passant, M. Eug. Paquet, dans le "Sonneur de St-Paul" ; M. Arthur Paquet, dans le rôle de Bedford ; Roméo Faucher, dans Charles II ; Henri Trépanier, comme médecin allemand.

En résumé, succès complet pour les amateurs de la Congrégation des jeunes gens, qui n'ont qu'un seul tort : celui de ne pas paraître plus souvent devant le public.

M. G. Leveillé a chanté avec beaucoup de brio un chant patriotique, composition de M. J. B. Caouette.

La soirée se termina par la désopilante opérette : "Concert rustique" dans laquelle MM. Dusseault et Alb. Langlois se sont surpassés.

En somme, succès sur toute la ligne.

Graces obtenues

Je dois mille remerciements à St-Antoine de Padoue et à l'Enfant-Jésus de Prague pour une faveur obtenue par leur intercession avec promesse de le faire publier. X.

Mille remerciements au Saint-Enfant Jésus de Prague et au Bienheureux Cardinal Alexandre Taschereau pour une grande guérison obtenue avec promesse de la faire publier dans votre journal. J. A. B.

Il y a de l'économie à faire en prenant note de notre annonce.

Z. PAQUET.

Le ministre des Travaux Publics

Une courte apparition à Québec

CE QUE VEUT DAME RUMEUR!

L'hon. ministre des Travaux Publics, J. I. Tarte, parti de New-York, hier matin, arrivait en cette ville hier soir, par le train du Pacifique Canadien, vers les 11 heures. A 12.30 heures il faisait son apparition au Château Frontenac et se retirait dans les appartements, mis à sa disposition.

Ce matin, dame rumeur veut que l'honorable ministre ait eût une entrevue avec l'hon. M. Marchand de 11heures à minuit la nuit dernière.

Dans ce cas, il serait donc permis de croire qu'il se fait une forte pression sur le premier ministre de Québec, pour l'engager à succéder à M. Dansereau. Il ne faut pas oublier que ce dernier a vu l'hon. M. Tarte avant son départ de New-York, hier matin, et qu'il l'a mis au courant de ce qui se disait à Montréal et à Québec, vendredi et samedi dernier.

Ce matin, l'honorable ministre était debout à 7 heures et on l'a vu en grande conversation avec MM. les députés Chênevert et Chaurest.

M. Tarte a pris le bateau de 10 heures a.m., pour traverser à Lévis et se rendre à Montréal par la voie du Drummond.

Inutile de dire que cette courte apparition donne lieu à bien des rumeurs.

Ephéméride

C'est aujourd'hui le vingt-unième anniversaire de la mort de Sa Sainteté le Pape Pie IX de vénérée mémoire.

Une plainte

Nous avons entendu aujourd'hui porter plusieurs plaintes contre un homme de police, parce qu'il s'était montré un peu cruel envers un prisonnier. Il paraît que ce matin, par un froid de 10 à 12 degrés, cet homme de police aurait conduit de St-Roch à la station de la Haute-Ville, un homme dont les mains nues étaient liées ensemble par les menottes traditionnelles et que ce prisonnier tentait, mais vainement, à se les réchauffer en les frappant là où il pouvait. Si c'est le cas, c'est de la barbarie.

Mort subite

M. F. X. Chrétien, sergent de la police du revenu, à Montréal, est mort subitement, samedi.

Il revenait à son bureau, vers 11.30 heures, dans un tramway de la rue Bleury. Soudainement pris d'une syncope, il s'est affaissé. On l'a transporté dans une pharmacie voisine, où l'on a fait venir la voiture d'ambulance de l'hôpital Général, mais, pendant qu'on le conduisait à cette institution, il a expiré. Le cadavre a été porté à la morgue.

M. Chrétien était âgé de 64 ans et était dans la police provinciale depuis 22 ans, et depuis quarante ans au service du gouvernement. Il laisse une femme, malade ; dix filles, dont une est religieuse chez les Soeurs Grises, et cinq chez les Soeurs de la Congrégation, et un garçon.

Le coroner McMahon n'a pas jugé nécessaire de tenir une enquête, la mort étant évidemment due à une maladie de coeur.

Condamné à l'amende

Le nommé Labrecque, de St-Sauveur, arrêté pour vol d'un uniforme, a comparu, hier, devant le juge Chauveau, et a plaidé coupable. Il a été condamné à une amende de vingt piastres ou à quarante jours de prison.

Vente de fonds de banqueroute

Ce matin, au bureau de MM. Paradis et Jobin, comptables, on a procédé à la vente à l'enchère des deux successions suivantes : Re : J. A. St-Laurent, marchand, Pointe au Père, stock et ameublement au montant de $787.43, à raison de 68½ cts dans la piastre. Les crédits s'élevant à $110.34, à raison de 36 cts dans la piastre.

Re : Ferdinand Perreault, marchand de Rimouski. Stock et ameublement, au montant de $1,347.49, à raison de 61½ cts dans la piastre. Les crédits s'élevant à $252.65 à raison de 53 cts dans la piastre. Le tout adjugé à A. B. Dupuis, Ecr., marchand de cette ville.

Au Patinoir Miroir

Si vous voulez rire, rendez-vous à la Mascarade de demain soir, il y aura une partie de Foot-Ball, entre 16 de nos meilleurs patineurs à la roulette : Club Turgeon vs Marchetaire. Des deux côtés on compte sur la victoire. Aussi grande marche militaire avec pavillon et une foule d'autres attractions. On patinera jusqu'à 10½ heures. Des prix seront donnés aux costumes les plus riches et les plus comiques.

Petites nouvelles

M. Ed. J. Duchesnay a été ré-élu, à l'unanimité maire de St-Malo.

L'hon. M. Fitzpatrick donne ce soir, un Euchre party.

—Il y a eu un grand bal, hier soir, chez M. le Dr Ed. Morin, rue St-Jean.

Nos remerciements à M. P. C. Lacasse, opticien de la rue de la Fabrique qui nous adresse un joli thermomètre.

M. J. E. Gagnon, est arrivé ces jours derniers d'un voyage à l'étranger où il était allé faire un cours d'optique. M. Gagnon a très bien réussi, car il a été diplômé et gradué de 1ère classe. M. Gagnon sera prêt dans quelques jours à recevoir tout le monde qui ont besoin de lunettes bien ajustées.

Banquet

Dimanche soir dernier, les membres du club de raquette National-Indépendant, ont assisté à un banquet donné par un de leurs membres honoraires, M. Jos. Côté, résidant sur le chemin de Ste-Foye. A l'arrivée, les membres furent reçus par un groupe de jeunes demoiselles québecquoises.

Avant le départ, M. A. Emond, président du club, remercia au nom des membres M. Jos. Côté de sa joyeuse hospitalité.

Nouvelles des Eboulements

Il y a quelques mois à peine, le capt. Alexis Tremblay était plongé dans le deuil, par la perte de son épouse bien-aimée, après deux semaines de maladie seulement ; aujourd'hui, c'est une de ses petites filles qui vient d'être enlevée à l'affection de son père. Nous réitérons au capt. Tremblay, et sa famille nos plus vives sympathies.

La grippe est maligne cette année, elle fait des ravages un peu partout dans le comté de Charlevoix.

Vingt douzaines de gants de $1, légèrement fanés, réduits à 25 cts la paire.

Z. PAQUET.

UN ENDROIT DANGEREUX

La loi devrait fermer cette maison

Il y a quelque temps, dans une maison de la rue Latourelle, se déroulait une scène qui a eu pour conséquence l'emprisonnement de l'assaillant et des blessures graves pour la maîtresse de maison, la femme Florence.

Hier, la police était appelée pour mettre à l'ordre une mineure n état d'ivresse et qui menaçait de tout mettre à feu et à sang. Voilà la réputation de ce bouge ; on s'y assomme et l'on garde des mineures.

Il nous semble que la justice ne devrait pas tolérer plus longtemps cet endroit dangereux et le vider comme celui de la rue Ste-Hélène.

Nous espérons donc que les autorités prendront la chose en considération dans l'intérêt de la population de Québec, et fera cesser ces scènes de désordres qui se répètent fréquemment depuis un certain temps.

Il faut une leçon sévère contre ces maisons qui reçoivent les mineures.

CHEZ LE RECORDER

Beaucoup de besogne ce matin

Les curieux encombraient les galeries de la cour du Recorder, ce matin.

Parmi cette foule de gens, ne cherchant qu'à tuer le temps, nous avons remarqué plusieurs femmes. Faut dire aussi, que le banc des accusés était orné de binettes valant la peine d'être vues... au passage seulement.

Citons : John Williams, grand garçon blond, mais en guerre avec le peigne et n'ayant pas de garde-robe. Sorti de prison hier, il sera obligé d'y retourner pour un mois, ayant été trouvé ivre-mort sur la rue Henderson.

John McGrat, borgne d'un oeil, l'autre ne valant guère mieux, le reste de la figure couvert de "plaster," habits prenant l'air à plus d'un endroit, etc. Il dit venir des Etats-Unis et pratiquer le métier de relieur. Arrêté pour ivresse, il a été condamné à un mois de prison.

Eugène Tremblay, une véritable carte de mode, cheveux bien lissés sur le front, a été condamné à $20 ou deux mois pour ivresse et causer du trouble dans un ménage.

Philéas Savard, copain de Tremblay, arrêté aussi pour ivresse, a été condamné à $5 ou 1 mois.

Zoé Chrétien, épouse d'un nommé Casault, type sec et nerveux, arrêtée non pour sa beauté, mais pour faire de la misère à son mari, qui est à l'article de la mort, le menacer d'un couteau, souhaiter sa mort et faire boire des jeunes gens chez elle, devra aller contempler l'hôtel de M. Bernatchez pour deux mois.

LA TEMPERATURE

Toronto, 7—Probabilités de la température pour les prochaines 24 heures : Beau et un peu plus froid demain.

Demande de cession

Samedi dernier, la manufacture Bresse a suspendu ses paiements.

Ce matin, nous apprenons qu'une demande de cession a été faite par M. Clément, de cette ville.

Société des Artisans

Le projet d'amendement et de refonte de la charte de la société des Artisans sera discuté devant le comité des bills privés, à l'assemblée législative, demain, à 10½ heures. Tous les membres sont priés d'être présents.

Le 9e bataillon, V. Q.

Il y avait hier soir, à la salle d'exercice, une activité inaccoutumée depuis quelques mois. Les cadets ont exercé jusqu'à 8 heures, et le 9e a formé ses rangs pour la première fois cette année. Le recrutement s'est fait de longue main, cete année, et a démontré l'efficacité de ce système.

Chaque sergent a une section sous sa charge, au point de vue du "drill" et de la discipline, et est directement responsable au capitaine des hommes qui la compose. Grâce à ce système le rouage sera parfait et effectif ; et si l'on ajoute à ce détail important celui du nouveau corps de clairons français et de la nouvelle fanfare, le bataillon aura encore fait cette année un grand pas.

Les commandants de compagnies continuent à distribuer les uniformes tous les soirs de cette semaine.

Théatre de la Gaieté

PAUL KAUVAR

Salle comble et succès complet, hier soir, au théâtre de la Gaieté. La Cie Moran a conquis d'emblée toutes les sympathies du public et c'est bien mérité. La pièce a été rendue avec un art consommé par tous ces excellents artistes. Rien n'y manque, diction, jeu, costumes historiques, mise en scène parfaite, tout concourt à faire de ce spectacle une attraction sans précédent.

M. Moran dans "Paul Kauvar" a remporté un succès qui lui était dû. Il est parfait. M. Delvèze, est un excellent duc de Beaumont. Tous nos compliments au général de la Roche, M. Rosmaray, ainsi qu'à Gouroc, M. Rhodé, Darcy est dans Potin, très amusant comme toujours.

Mme D'artigny, fait une jolie et touchante Diane et s'est montrée l'artiste parfaite que tous connaissent. Mlle Dana est très gentille dans Nanette. Tous les autres rôles sont bien tenus. Bref, succès complet assurant une foule compacte à la Gaieté, ce soir.

FETE DE FAMILLE

Noces d'or, noces d'argent etc.

Hier, le 6, a eu lieu, dans la paroisse de St-Laurent, Ile d'Orléans, un événement qui mérite d'être signalé.

Les membres d'une des plus nombreuses et des plus respectables familles de cette paroisse se sont réunis au pied des autels pour assister à une fête tout à fait remarquable par la variété et l'éclat. Que nos lecteurs en jugent :

A la même messe ont eu lieu les noces d'or de M. et Mme Pierre Pouliot, les noces d'argent de leurs fils (Pierre) et les mariages de leurs petites-filles (Marie et Philomène) dont l'une avec M. Xavier Godbout et l'autre avec M. Joseph Pouliot.

L'église avait été décorée avec beaucoup de goût pour la circonstance, et la démonstration, qui a été des plus solennelles, laissera un bien doux souvenir dans le coeur de tous ceux qui y ont assisté.

Nous offrons aux vieux et aux jeunes époux nos plus sincères félicitations et nos souhaits de longue vie et de bonheur. Communiqué.

Si vous voulez avoir les meilleurs Canifs ou Ciseaux achetez la célèbre coutellerie de WALTER.
NOUS EN REPRODUISONS LA MARQUE
CHAQUE LAME GARANTIE.
EN VENTE CHEZ LES MEILLEURS MARCHANDS.

Ne tuez pas la poule aux oeufs d'or. Votre richesse future depend de votre santé actuelle. Ayez en soin dans votre intérêt.

ABBEY'S EFFERVESCENT SALT est le meilleur régulateur de la santé connu. Son usage quotidien vous fera grand bien au physique et au moral—et vous donnera de l'ardeur pour gagner de l'argent.

Tous les pharmaciens vendent cette précieuse préparation anglaise à 60 cts le gros flacon ; flacon d'essai, 25 cts.

N'oubliez pas le tirage de demain

Et soyez certain que votre billet porte les mots LA SOCIÉTÉ DES ARTS DU CANADA ANT. LANGLOIS, agent, 26 Côte Lamontagne.

Lingerie

N'oubliez pas que nous tenons le plus grand assortiment de lingeries de toute sorte pour dames.

Faguy, Lepinay et Frère.

M. N. Maheux

marchand de chaussures, dont le magasin No 282, rue St-Joseph, a été incendié, il y a quelques jours, informe ses clients et le public en général qu'il a transporté son magasin au No 240, même rue, porte voisine de J. B. Rousseau, marchand de thé où il va écouler son stock de chaussures légèrement endommagé par le feu et l'eau. Son magasin restera ouvert tous les soirs jusqu'à 9 heures.

N. MAHEUX,
240 rue St-Joseph.

Tel qu'un conquérant

Le célèbre "Savon de Pin Parfumé" a relegué dans l'ombre tous ses rivaux.

Flanelle opéra, qualité supérieure, de 50 à 60 cts, pour 39 cts la verge.

Z. PAQUET.

MARIAGES

Déry-Grégoire.—Hier matin, à l'église de St-Malo, M. Joseph Déry, de Waterbury, conduisait à l'autel Mlle Caroline Grégoire. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Revd M. Defoy curé. L'heureux couple partira dans quelques jours pour leur demeure respective aux Etats-Unis. Pas de carte.

Bourassa-Cayer.—Ce matin, à la chapelle St-Louis de la Basilique, M. Adjutor Bourassa, à Mlle Adeline Cayer.

Nos meilleurs souhaits à l'heureux couple.

DECES

Lemieux.—Ce matin, à l'âge de 2 ans 7 mois et 4 jours M. Gérard Magella Dominique Albani Antonio, enfant de M. Théodore Lemieux, garde du cimetière St-Sauveur de Québec.

Les funérailles auront lieu Mercredi, le 8 courant, à 4 heures. Le convoi partira du cimetière St-Sauveur, à 3 h. 30, pour l'église St-Sauveur.

PERDU Ce matin, en cette ville, un Danois, couleur gris souris, avec collier en cuir et plaque en cuivre. Celui qui le ramènera ou en donnera connaissance à M. Adolphe Veilleux, pharmacien à Levis, obligera infiniment et sera généreusement récompensé. 6 fév—o.

PERDU Le premier Février, entre l'Avenue Ste-Geneviève et la rue Hamel, une épinglette de valeur, montée en turquoises et perles. Celui qui la rapportera au No. 5, Avenue Ste-Geneviève, obligera infiniment et sera récompensé. 4 fév—3f

A VENDRE OU A LOUER

TANNERIE ET RESIDENCE Nos. 514 et 516, rue St-Vallier, St-Roch, actuellement occupée par M. Joseph Dugas.

S'adresser à
THE JOHN RITCHIE CO. LIMITED.
6 fév—6 183, rue Ste-Hélène, St-Roch.

CHEVAUX A VENDRE

M. HILAIRE DELISLE, commerçant de chevaux, vient d'arriver avec un char de magnifiques chevaux, qui sont à vendre, ou à échanger à de bonnes conditions.

S'adresser No. 266, rue St-Olivier,
6 fév—if Faubourg St-Jean, Québec

A VENDRE

CETTE MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ connue sous le nom de "Hazelhurst", sur le chemin Ste Foye, à un mille des chars électriques, pas de rente foncière, de 18 acres, bien bâtie, neuve. La maison est en parfait ordre, chauffée à l'eau chaude et à air chaud, fournaise nouvelle, 14 chambres de réception, 11 chambres à coucher, chambre à toilette et bain, et trois autres chambres à coucher.

Aussi, la ferme connue sous le nom de Asgrove, à environ un mille et quart des chars électriques. Bonne résidence et cottage pour le maître, stable et grange. Le tout formant environ 6 acres, sur lesquels 20 en bois, nouvellement arrosée et drainés.

Aussi, deux champs à la jonction de Beds' Lane avec le chemin Ste-Foye, y compris une carrière de sable. Le tout formant environ 9 acres.

On peut visiter en tout temps sur demande. Pour prix et autres détails s'adresser à

A. F. ASHMEAD,
7 fév—o Hazelhurst, chemin Ste-Foye.

MAISON A LOUER

Belle maison, agréablement située, No. 597, Mont-Plaisant. Dix chambres. Récemment mis en ordre parfait partout ; peinturée et tapissée. Grande cour, entrée particulière. Loyer modéré.

S'adresser à No. 515, rue St-Jean.
7 février—o

ASSUREZ-VOUS
DANS
L'Association Funéraire
DE QUEBEC

Incorporée en vertu des statuts refondus de la Province de Québec relatifs aux associations charitables.

Vous donne droit à une tombe, corbillard, deux chevaux, décoration de chambre, bandoulières, le tout montant à $25.00 pour la somme de

50c. par année

à toute personne n'ayant pas moins de 10 ans et plus de 60 ans.

Une autre caisse est formée pour les enfants de 1 an à 10 ans. Contribution 25c par année. Avantage : Tombe et corbillard, le tout évalué à $8.00.

OUVRIERS PREVOYANTS

ne négligez pas de devenir membres de L'ASSOCIATION FUNERAIRE DE QUEBEC.

VEZINA & MOISAN,
297, rue St Joseph,
St-Roch, Quebec.

L'Association comprend dans ses opérations Québec et ses alentours.

Nos Agents solliciteurs iront vous rendre vitite.

VENTE A L'ENCAN

PAR LS. DESCHENES

Dans l'affaire de
ALPHONSE GAUMOND,
de St-Jean Des Chaillons, Marchand,
FAILLI.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que
MARDI, LE 14 FEVRIER 1899
A 11 Hrs A. M.
sera vendu par encan public, au bureau de Lefaivre & Taschereau, No. 43, rue St-Pierre, Québec, l'actif de cette succession comme suit :

A—Fonds de commerce général.....	$3577 24	
Ameublement du magasin.....	217 45	
	$3794 69	
B—Roulant, chevaux, voitures, etc.....	474 00	
C—Crédits, comptes courants, Billets et Jugements d'après liste.....	3427 59	

La vente se fera pour chaque item séparément à tant dans la piastre
L'inventaire et la liste des crédits sont visibles au Bureau de Lefaivre & Taschereau.
Le stock pourra être examiné en tout temps jusqu'à la vente.
Conditions de paiement : COMPTANT.

GEO. LEFAIVRE.
P. L. E. BELANGER,
Curateurs-conjoints.
Bureau de Lefaivre & Taschereau,
43, rue St-Pierre, Québec. 4 fév—

DEMANDES

ON DEMANDE UN APPRENTI BOULANGER de 18 à 20 ans. Un jeune homme de la campagne sera préféré. S'adresser au
No, 284, rue St-Valier,
7 fév—1f St-Roch.

ON DEMANDE immédiatement un compagnon voiturier.
S'adresser à FRS. NOLIN, voiturier,
7 fév—1f 155, rue St Patrick, quartier Montcalm

ON DEMANDE des Dames pour broder à la maison ; pas d'expérience nécessaire ; pas d'objection pour la distance. Expédiez nous une enveloppe pour un échantillon gratis de l'ouvrage
Manhattan Embroidery Co., Beekman Build n
New-York, 7 fév—1f

Avis aux Barbiers

UN BON BARBIER de 10 années d'expérience demande une place. Il pourra fournir une ou deux chaises,
149, rue Bedard.
6 fév—3f St-Sauveur.

ON DEMANDE DES JEUNES GENS OU hommes mariés, pour travailler une affaire très payante et connue. Pas d'expérience requise. S'adresser le soir entre 6 et 8 heures au
No. 415, rue St-Joseph.
6 fév—1f Québec.

ON DEMANDE.—Un salaire de $20 par semaine et dépenses payées, est offert pour vendre et faire connaître notre nouveau Laveur de plats perfectionné, vendu dans toutes les maisons.
Household Mfg. Co., Second & Locust St., St-Louis, Mo., U. S. A. 6 fév—1i

ON A BESOIN D'UNE COUTURIERE, AVEC de bonnes recommandations, au
No. 12, rue des Carrières.
4 fév—3f Québec.

ON DEMANDE UN COMMIS DE PLUSIEURS années d'expérience dans l'épicerie, et sachant parler le français et l'anglais. Inutile de se présenter sans être muni de bonnes recommandations.
S'adresser par lettre "A. B.", Bureau de Poste de St-Roch. 3 fév—o.

DES MANUFACTURIERS DEMANDENT UN Agent pour introduire leurs spécialités dans le commerce d'épicerie a Québec. Mentionnez références. S'adresser en anglais,
MOREHEAD MNFG CO,
3 fév—3f London, Ontario.

ON DEMANDE IMMEDIATEMENT UNE servante sachant faire la cuisine.
S'adresser au
3 fév—6f No. 300, Grande Allée.

ON DEMANDE DEUX BONS COMMIS d'expérience dans le commerce, sachant le français et l'anglais. Bonnes références exigées
S'adresser par lettre "A. J.", Bureau de l'Evenement. 3 fév—o.

ON DEMANDE UNE MODISTE de première classe dans les chapeaux. Place permanente.
S'adresser chez
MLLES TRUDEL & LANDRY,
2 fév—6f 394, rue St-Jean.

Demande d'emploi

UNE JEUNE FILLE SACHANT PARLER l'anglais et le français, ayant de l'expérience dans les marchandises, désirerait se placer dans un magasin. Elle pourra fournir toutes les références exigées.
S'adresser par lettre "X.", Bureau de l'Evenement. 25 janv—o.

ON DEMANDE 1,000 ACHETEURS A QUI nous livrerons 1 lb de thé et 1 lb de café pour 40 cts. S'adresser à
G. R. GRENIER & CIE, Encanteurs,
18 janv—1m 1ère, rue du Pont.

OUVRAGES DOMESTIQUES AGREABLES pour hommes ou femmes ; travail le jour ou le soir ; salaire de $6 à $12 par semaine ; aucune expérience nécessaire. Explications complètes et ouvrage expédiés par la malle sur application.
Memorial Co., London, Ont. 7 janv—1m8fs.

ON A BESOIN D'UNE BONNE MODISTE pour les chapeaux.
MME D. R. MURPHY, Modiste,
21 janv—3s 12, rue de la Fabrique, Québec.

VENTE PAR ENCAN

Dans l'affaire de
JOSEPH MOREAU,
De L'Ile, *FAILLI.*

AVIS est par le présent donné que **Mardi, le 14 Février 1899**, aura lieu à mon bureau, No. 25, rue St-Pierre, Québec, la vente à l'enchère de l'actif de la faillite comme suit :

1o—Stock d'épiceries.....	$218 36
2o—Ameublement de magasin.....	31 55
3o—Cheval et voiture.....	55 00
4o—Liste des crédits.....	93 70
5o—Loyer jusqu'au 1er Mai 1899.	

Chaque item sera vendu séparément. Le magasin sera ouvert Lundi, le 13 courant, dans l'après-midi. Toute information pourra être obtenue au bureau du soussigné.
Vente à 11 heures A. M.

ALFRED LEMIEUX,
JACQUES & CIE, Curateur.
Encanteurs.
Québec, 7 février 1899. 7, 10, 13

Dans la cour
Province de Québec, } Cour Supérieure
District de Québec.

Henry Wallace Stroud et Frederick St-George Stroud, tous deux de la Cité de Montréal, marchands, et y faisant affaires en société comme tels sous les noms et raison sociale de "W. D. Stroud & Sons,"
Demandeur,
vs
William A. C. Baldwin, autrefois de la Cité de Québec, et maintenant de lieux inconnus,
Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans un mois à compter de la dernière publication du présent ordre.

ALPHONSE BOISSONNEAULT,
Dép. P. C. S.
Bureau du Protonotaire.
Québec, 6 Février 1899. 7-2

A LOUER

PETITS LOGEMENTS — Nos. 18, et 28, rue du Palais, avec hangar, etc. ruelle en arrière pour entrer bois, etc. Le No. 28 pourrait servir pour atelier de tailleur, ou bureau, etc.

ALPH. POULIOT,
4 fév—o. No. 12, rue Hallimand.

VENTE A L'ENCAN

PAR G. R. GRENIER & CIE

Dans l'affaire de
Alphonse Bernier,
Marchand, Cap St-Ignace.
INSOLVABLE.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
VENDREDI, 10 FEVRIER 1899
A 11 HEURES A. M.
on procédera à la vente à l'enchère de l'actif de cette succession comme suit :

A—Fonds de commerce général.....	$210 02	
Ameublement du magasin.....	22 25	
	$$$ 27	
B—Crédits suivant liste.....	1ot 06	
C—Roulant (voitures, etc).....	25 00	

La vente se fera pour chaque item séparément
L'inventaire et la liste des crédits sont visibles à notre bureau.
Le stock et la liste des crédits pourront être examinés au magasin du failli, au Cap St-Ignace, jeudi, le 9 Février courant.
Conditions de paiement : Comptant.
La vente aura lieu à notre bureau 44, rue Dalhousie, Bâtisse de la Cie du Richelieu.

PARADIS & JOBIN,
Cessionnaires-Syndics.
Bureau : 44, rue Dalhousie, Bâtisse de la Cie du Richelieu.
Québec, 4 Février 1899. 4, 7, 9

VENTE A L'ENCAN

Par G. R. GRENIER & Cie

Dans l'affaire de
ARTHUR PARENT,
Epicier, Québec,
INSOLVABLE.

AVIS EST PAR LE PRESENT donné que
VENDREDI, 10 FEVRIER 1899
A 11 HEURES A. M.
on procédera à la vente à l'enchère de l'actif de cette succession comme suit :

A—Fonds de commerce d'épiceries, boissons, liqueurs, etc .....